



## Le portrait du Journal du Palais

### Esprit d'équipe

Carmen Munoz-Dormoy, directrice à l'action régionale du groupe EDF en BFC, ingénieure au parcours brillant, s'épanouit dans un groupe dont elle partage l'ambition de décarbonation et les valeurs d'inclusion. Une évidence pour cette Espagnole qui a toujours préféré les réussites collectives au triomphe solitaire. *Page 24*

## Beaune : un nouveau quartier œnotouristique

À côté de la jeune Cité des Climats et Vins de Bourgogne, Beaune accueillera de nouveaux établissements dans les mois à venir. L'objectif consiste à renforcer l'attractivité du quartier de la Chartreuse en lui donnant une forte empreinte viticole. *Page 8*

## Petites lignes : « la région ne peut pas faire seule ! »

Lors de la dernière assemblée plénière, la présidente de région a lancé un cri d'alerte sur le besoin de financement des travaux des petites lignes ferroviaires du territoire. *Page 11*

7 pages d'annonces légales  
Lire les pages 13 à 19

# La Toison d'Or, épice centre du quartier Valmy



Arrivée en octobre 2024 à la direction de la Toison d'Or, Solène Jourde assume avec satisfaction des indicateurs positifs : 8,3 millions de visiteurs et un chiffre d'affaires en hausse de 6,7% par rapport à 2023. « On a pour vocation de faire encore

mieux cette année ! », affirme la jeune femme qui rappelle qu'en 2024, neuf enseignes (dont une exclusivité, Aroma Zone) sont arrivées contre huit fermetures : avec un taux de vacance de moins de 2%. D'ailleurs, 2025 s'annonce mouvementée. La fer-

meture imminente de Go Sport, mi-avril, sera suivie à la rentrée de l'ouverture d'« une enseigne de prêt-à-porter très demandée par la clientèle », esquisse Solène Jourde, tenue encore à la confidentialité. La cellule de 1.587 m<sup>2</sup> sera presque entièrement reprise,

tandis qu'une autre enseigne « dans le secteur hygiène beauté » a également acté son arrivée. La marque espagnole Mango devrait s'agrandir en réintégrant un rayon hommes dès cet été.

*Page 4*

# Surendettement : plus de dossiers pour 40,2 M€

Laurent Fraisse, directeur régional de la Banque de France et Hélène Crocqueville, directrice régionale des finances publiques ont détaillé les chiffres issus de la réunion plénière de la commission de surendettement de Côte-d'Or. Avec 1.198 dossiers déposés en 2024 (correspondant à 1.383 personnes), la Côte-d'Or présente

une évolution de +9,5% par rapport à 2023, dans une tendance baissière depuis 2019 (- 8,3%). La Côte-d'Or compte 263 dossiers de surendettement pour 100.000 habitants, la BFC 280 sur le même ratio, à mettre en perspective avec le chiffre national : 245/100.000 habitants.

*Page 21*

Droit des salariées : que dit la loi, que font les entreprises ? *Page 21*



**GROUPE GUITON**

Donner du sens à vos constructions



Contractant général



Maîtrise d'œuvre



Ingénierie green building



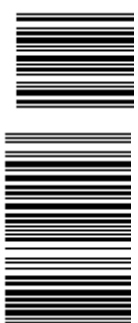
Montage d'opérations immobilières



Gros œuvre, génie civil

groupe-guiton.fr

R 28302 - 4957 - 2€



**OFFRE SPÉCIALE** CSE (COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE)

**Un accès PRIVILÉGIÉ à plus de 12 événements autos & motos**

**circuit dijonnais**

**DP**

• Pass Privilège **99.00€** au lieu de **168.00€**

• Pass Privilège + accès véhicule **143.00€** au lieu de **242.00€**

**Contact**  
Tél. : +33(0)3 80 35 32 22  
accueil@circuit-dijon-prenois.com  
www.circuit-dijon-prenois.com





## Moins d'un Américain sur deux sait ce qu'est un tarif douanier

Donald Trump, a annoncé le 13 février vouloir mettre en place des « droits de douane réciproques » avec le monde, et ce, au mépris des règles établies par l'Organisation mondiale du commerce. Une enquête menée par Ipsos montre que plus de la moitié des adultes américains interrogés ne savent pas ce qu'est un tarif douanier. Ils n'étaient que 45 % à choisir la bonne réponse, à savoir une forme de taxe imposée sur les importations en provenance d'autres pays, payée par les entreprises importatrices et répercutée, en partie, sur le consommateur. Le récit popularisé par Trump, qui suggère que le pays exportateur paie une taxe au pays importateur, a été la deuxième option choisie par 17 % des répondants. 23 % ont répondu ne pas connaître la réponse.



## Le marché de l'IA pourrait dépasser 500 Mds\$ en 2028

D'après les prévisions publiées par les Market Insights de Statista, le secteur mondial de l'IA pourrait dépasser les 500 Mds\$ de chiffre d'affaires d'ici 2028, soit une multiplication par quatre par rapport à la taille du marché estimée en 2023. Les segments qui devraient connaître la plus forte croissance sont l'apprentissage automatique, la robotique basée sur l'IA et le traitement automatique des langues, avec une croissance de plus de 200 % sur cinq ans (plus de 400 % pour l'apprentissage automatique). L'apprentissage automatique est de loin le segment le plus important du marché : il pesait environ 38 % du chiffre d'affaires total du secteur en 2023, et cette part devrait grimper à plus de 50 % d'ici 2028.



## France-Allemagne : éléments de comparaison

L'Allemagne et la France entretiennent des relations particulières sur le plan économique et politique depuis 1963. Statista a réalisé un point de comparaison du binôme européen. L'Allemagne (83,4 M d'habitants) est à la fois le premier fournisseur et le premier client de la France (68,4 M d'habitants), et représentait 13,7% du total des exportations françaises en 2023. Elle est également le premier partenaire de nombreux secteurs industriels français, dont les transports et la métallurgie. La France est le 6<sup>e</sup> fournisseur de l'Allemagne (5,1% des importations allemandes) et son 2<sup>e</sup> client (7,5% des exportations). Le PIB allemand est de 42.780 €/hab en 2023 (-0,2% en 2024) contre 37.570 €/hab en France (+1,1% en 2024).

baromètre

## Avec l'ouverture à Besançon de son cabinet CAP'ELodys, cet agrégé de lettres propose une prise en charge innovante des élèves en difficulté d'apprentissage de la lecture et de l'écriture.



## Augustin Guillot a les bons codes du déblocage scolaire

**Besançon** Selon la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, les tests 2024 d'entrée en sixième montrent que plus d'un élève sur quatre, à ce niveau de la scolarité, présente des difficultés avec la lecture, la compréhension de l'écrit et de l'oral. À Besançon, Augustin Guillot, agrégé de lettres, ancien inspecteur pédagogique de l'académie, propose une prise en charge pédagogique originale et innovante pour ces élèves. Il a ouvert un cabinet dans le quartier des Chaprais et a rejoint le réseau d'orthographe thérapie CAP'ELodys, qui développe sur tout le territoire national cette pratique née en Bourgogne Franche-Comté. « Cette approche, fondée sur des travaux de linguistes et de praticiens, combine la graphie (travail sur les réflexes archaïques, les postures du corps et la chasse aux gestes parasites), l'orthographe et l'écriture au service de la lecture. Elle a été mise en place par une enseignante dijonnaise, Céline Sauvageot, qui s'est basée sur les travaux d'un autre profes-

seur des écoles aujourd'hui à la retraite : Jacques Delacour », explique Augustin Guillot qui a également passé 20 ans à enseigner au collège et au lycée. « L'idée défendue par Jacques Delacour dans sa méthode baptisée « écrilu » a la particularité d'inverser la façon de voir les choses en prenant comme entrée dans la lecture : l'écriture. On part ainsi de l'encodage du langage, avec cette intuition qu'il est plus facile d'apprendre à coder des sons en une ou plusieurs lettres que d'apprendre à décoder un texte : la lecture est un effet secondaire de l'écriture ».

### DE RAPIDES PROGRÈS

Le français est une langue dite « opaque », car elle n'entretient pas de réelle correspondance entre la graphie et les sons. « Notre alphabet comprend 26 lettres pour 36 phonèmes. Notre méthode consiste à réunir dans un tableau de 36 cases (une par phonème) tous les différents types de codages existants pour un même phonème. L'élève est invité à composer des mots avec ces codes à l'aide d'une baguette : ces mouvements du corps viennent entraîner ainsi son

cerveau », développe Augustin Guillot. Les progrès sont spectaculaires chez les enfants, les adolescents, voire les jeunes adultes, même lorsqu'ils sont diagnostiqués dyslexiques ou dysorthographiques. « De réels progrès sont constatés dès la troisième ou quatrième séance et en moyenne, de dix à quinze séances, espacées de 15 jours, suffisent pour régler les principales difficultés ». La prise en charge n'est pas médicale, elle est pédagogique. Mais elle accompagne efficacement, sur un autre champ, les suivis orthophoniques quand ils existent. Les séances durent une heure, en présence, pour les plus jeunes, d'un parent qui peut prolonger la pratique à la maison. Le coût de la séance est de 60 €, matériel compris. À 59 ans, Augustin Guillot a pour principale ambition d'être utile, d'aider à gérer des parcours individuels difficiles, ce qui s'avère être une quasi-impassé pour l'école. « Quand on est en difficulté, il ne s'agit pas d'augmenter la quantité de ce qu'on fait déjà, mais bien de faire quelque chose de différent », souligne-t-il.

Frédéric Chevalier

décideurs

## Ils bougent.

**JACQUES DE LOISY, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CÔTE-D'OR.** Le président de la FDSEA 21 Jacques de Loisy a été élu au fauteuil de Vincent Lavier à qui il succède à la présidence de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or. Avec 58,77 % des voix sa liste « Tous ensemble nous sommes l'agriculture et la viticulture de Côte d'Or » (liste FDSEA, JA et CAVB) remporte nettement ces élections. « Ce résultat nous conforte et nous oblige, a exprimé le nouveau président dans un communiqué de presse commun FDESA21/JA21. Dans le contexte politique et économique actuel, le syndicalisme FDSEA-JA continuera de peser de tout son poids pour défendre une agriculture départementale dynamique, productive et rentable en travaillant avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux partageant cette vision. Les résultats du collège des chefs d'exploitation et de l'ensemble des collèges permet de valider le souhait des agricultrices et agriculteurs pour une agriculture de production ancrée dans les territoires et tournée vers l'avenir. » Céréaliériste à Hauteville-lès-Dijon, Jacques de Loisy avait été réélu président du Comité régional des céréales de Bourgogne-Franche-Comté en 2023, pour un mandat de trois ans.



FDSEA 21

EN 2025

**France Bleu Bourgogne**

CHANGE DE NOM

**ici** →

**Bourgogne**



**UN NOUVEAU NOM**

Pour encore plus de proximité.  
Pour vous accompagner chaque jour.  
Pour parler de ce qui vous concerne et du lien fort que vous avez avec votre région.

# À LA UNE

## Les meublés de tourisme, une menace pour le parc locatif ?

**Enquête.** Dijon Métropole est, comme d'autres territoires, confronté à une tension locative. La multiplication des meublés de tourisme du type Airbnb accentue-t-elle le phénomène, empêchant des locataires de trouver à se loger ?

Annulation gratuite  
66 € 61 € par nuit · 60 € au total

Coup de cœur voyageurs

Appartement · Centre Nord ★ 5,0 (12)  
Studio cosy hyper centre  
Annulation gratuite  
58 € par nuit · 58 € au total

Annulation gratuite  
68 € par nuit · 68 € au total

Coup de cœur voyageurs

Appartement · Dijon ★ 5,0 (7)  
Appartement Cosy à Dijon-Centre  
Annulation gratuite  
85 € par nuit · 85 € au total

chambre spacieuse  
46 € par nuit · 46 € au total

Appartement · Centre Nord ★ 4,65 (134)  
Appartement confort hypercentre  
Annulation gratuite  
53 € par nuit · 53 € au total

Coup de cœur voyageurs

Appartement en résidence · Centre ... ★ 4,82 (266)

Superhôte

Appartement · Centre Nord ★ 4,78 (302)

Appartement · Centre Nord ★ 4,71 (139)

À gauche : Selon Nuray Akpinar-Istikam, adjointe à la maire de Dijon et conseillère métropolitaine déléguée au logement, il reste difficile de connaître précisément le nombre de logements loués comme meublés de tourisme sur le territoire de la métropole. À droite : Même si la loi de finances 2025 a revu à la baisse les avantages alloués à la location touristique, celle-ci reste tout de même financièrement avantageuse.



**Dijon** Entre 11.500 et 12.000 demandes de logements à loyer modéré sont déposées à Dijon Métropole, amenant ces demandeurs à se reporter sur le secteur privé où ils entrent en concurrence avec d'autres publics. « Chaque année, nous attribuons entre 2.600 et 2.700 de ces logements », précise Nuray Akpinar-Istikam, adjointe à la maire de Dijon et conseillère métropolitaine déléguée au logement et à la politique de la ville. En parallèle, l'élue rappelle que Dijon Métropole gagne en population. « Il faut construire des logements, ne serait-ce que pour maintenir le nombre d'habitants afin de répondre aux nouveaux profils familiaux. » Mais en attendant, il faut trouver à se loger et ce n'est pas forcément évident.

**LE CHOIX DE LA SIMPLICITÉ**  
L'UNPI réunit environ 2.500 propriétaires bailleurs en Côte-d'Or dont la quasi-totalité se situe à Dijon Métropole. « De plus en plus de nos adhérents se tournent vers la location type

Airbnb. Ils y trouvent une solution de facilité ou encore, selon les cas, une fiscalité plus intéressante par le biais du meublé de tourisme », affirme Lisa Piroux, directrice. À l'heure de la lutte contre les passoires thermiques, l'experte en immobilier met également en avant l'absence de contrainte de DPE, pour l'instant, pour les propriétaires déjà engagés dans la démarche. « C'est une façon pour eux de mettre de l'argent de côté pour prévoir les travaux. »

### UN ENJEU FINANCIER

Le logement meublé de tourisme offre également une meilleure garantie face aux risques d'impayés, puisque le site paie le propriétaire en amont de la location. « Il y a aussi une rémunération plus intéressante en proposant un meublé qu'une location vide. » (même si la loi de finances 2025 tend à réduire cet avantage, Ndlr). À titre d'exemple, selon l'UNPI, un appartement de 55 m<sup>2</sup> place de la République sera mis en location 550 € par mois en moyenne en longue durée contre 200 € la nuit avec Airbnb.

De son côté, Airbnb met en avant les retombées écono-

miques pour tous. « La location sur Airbnb constitue une offre complémentaire bienvenue pour tous les voyageurs à la recherche d'une expérience authentique, à un prix abordable. Source de retombées positives pour les territoires, cette activité est réglementée et s'avère essentielle pour de nombreux Français pour compléter leurs revenus. En 2023, un hôte sur Airbnb en Côte-d'Or a gagné 4.200 € en médiane, et plus de 500.000 € de taxe de séjour à la ville de Dijon ont été reversés pour le compte des hôtes. Au niveau local, les séjours dans les locations de courte durée ont permis de soutenir plus de 2.000 emplois », affirme la plateforme. Pour Nuray Akpinar-Istikam, il reste pourtant difficile d'évaluer le nombre de logements loués via Airbnb sur le territoire de la métropole. « Nous n'avons pas les vrais chiffres, car tous les propriétaires ne déclarent pas cette activité et donc la taxe de séjour. »

Le centre-ville de Dijon doit, selon toute logique, être le quartier le plus sollicité par la communauté Airbnb. « La fréquentation touristique a augmenté

en centre-ville tout comme le nombre d'habitants. Nous avons des programmes immobiliers autour de la gare ou dans le quartier Montchapet. Nous ne sommes pas dans une dérive de déséquilibre comme dans certaines villes touristiques. » Cette situation n'encourage donc pas la municipalité à prendre un arrêté particulier en complément des mesures imposées par la loi, même si celle de novembre 2024 apporte plus de pouvoir au maire. « Nous n'avons pas prévu de réduire la durée des locations », confirme Nuray Akpinar-Istikam. La loi a récemment modifié le régime fiscal avantageux des meublés de tourisme en abaissant l'abattement fiscal. Toutefois, faire de la location Airbnb reste une bonne opération financière, il n'y a donc que peu de chances que les candidats à la location longue durée profitent de plus d'opportunités. Pour rappel, si le nombre de nuitées reste limité à 120 par an pour une résidence principale, il n'y a aucune limite pour une location saisonnière.

Nadège Hubert

### Chiffre clé

◆ **40.940 locations Airbnb en BFC** : D'après le comptage du Collectif national des habitants permanents (CNHP), qui revendique être « une association Loi 1901 d'organisations et de citoyens regroupant plus de 40 collectifs pour réguler les locations de courte durée », ce sont 40.940 logements qui ont été mis en location sur la plateforme américaine Airbnb en 2024 dans toute la région BFC : 11.924 en Côte-d'Or (4.970 rien qu'à Dijon), 9.961 en Saône-et-Loire, 7.089 dans le Jura, 4.928 dans le Doubs (dont 1.284 à Besançon).



# ENTREPRISES

## La Toison d'Or veut amplifier les synergies dans le quartier Valmy

**Côte-d'Or.** Portée par une fréquentation et d'un chiffre d'affaires en hausse, la directrice du centre commercial régional, Solène Jourde, arrivée en octobre 2024, mise sur une offre renouvelée pour conforter l'attractivité de la Toison d'Or et entend également en faire un lieu d'inclusion à destination de tous les publics en travaillant avec les acteurs locaux.



Arrivée en fin d'année 2024 à la direction de la Toison d'Or, Solène Jourde assume avec satisfaction des indicateurs positifs : 8,3 millions de visiteurs et un chiffre d'affaires en hausse de 6,7% par rapport à 2023. « On revient en fait sur des tendances meilleures qu'avant Covid, les tendances historiques de 2016-17. On a pour vocation de faire encore mieux cette année ! », affirme la jeune femme qui rappelle qu'en 2024, neuf enseignes (dont une exclusivité, Aroma Zone) sont arrivées contre huit fermetures : avec un taux de vacance de moins de 2%, les cellules du premier centre commercial régional se restent jamais vides bien longtemps. D'ailleurs, 2025 s'annonce mouvementée. La fermeture imminente de Go Sport, mi-avril, sera suivie à la rentrée de l'ouverture d'« une enseigne de prêt-à-porter très demandée par la clientèle », esquisse Solène Jourde, tenue encore à la confidentialité. La cellule de 1.587 m<sup>2</sup> sera presque entièrement reprise, tandis qu'une autre enseigne « dans le secteur hygiène beauté » a également acté son arrivée. La marque espagnole Mango devrait s'agrandir en réintégrant un rayon hommes dès cet été.

### ANIMATION CULTURELLE INÉDITE

Si Solène Jourde entend, très logiquement, poursuivre et amplifier l'élan impulsé par son prédécesseur Slim Keller, elle souhaite aussi apporter sa marque et renforcer l'attractivité de la Toison d'Or en dépassant son volet commercial pour en faire un lieu d'expression culturelle ouvert à tous et globalement, travailler l'inclusion de la Toison d'Or au sein de son écosystème économique et sociétal. « C'est notre objectif aussi bien en local que national dans le groupe (Unibail-Rodamco-Wetsfeild ou URW, propriétaire du centre commercial, Ndlr) : donner l'accès à différents publics à la culture, l'art, l'accessibilité, le droit dans un cadre plus atypique et moins intimidant... Donc on travaille beaucoup aussi en local avec un certain nombre d'élus et d'entités voisines pour justement proposer des animations, toujours gratuites. » Dans cette optique, une



opération comme le job-dating en partenariat avec France Travail est appelée à se poursuivre. Fin avril, une « belle animation culturelle » avec « une entité de renommée qu'on ne peut pas citer pour le moment » est prévue, une première dans la région qui, affirme Solène Jourde, « va être vraiment une ouverture à la culture et à l'art pour tout le monde », répondant ainsi au désir de la directrice de faire à l'avenir de la Toison d'Or, une véritable destination, intégrant ces aspects. « Le parcours client, cela peut-être intégrer des artistes sur certaines parties du centre en extérieur ou à l'intérieur, leur proposer aussi des supports pour s'exprimer, de manière permanente - nous sommes en train d'y travailler - ou éphémère : on pourrait très bien se dire que trois fois dans l'année, on propose trois projets artistiques aussi bien l'extérieur sur le parking que dans le centre sur certaines zones identifiées. » La proximité du Zénith dont le public dope le pôle restauration les soirs d'événements a inspiré un désir de synergie, renforcé par l'accueil favorable, tant de la clientèle que des magasins, du mini-concert de la chanteuse Valentina à l'occasion de l'inauguration des illuminations de Noël. « On s'est rapproché du Zénith pour éventuellement voir si on pouvait pas amener une collaboration lors d'événements. Est-ce qu'un artiste programmé au Zénith pourrait, soit faire un petit show-case, soit une séance de dédicace et permettre à notre clientèle qui n'a pas forcément la possibilité d'aller au Zénith de pouvoir profiter de l'artiste gratuitement, chez nous ».

**« Nous finissons 2024 avec 8,3 millions de visiteurs, c'est-à-dire les chiffres historiques de 2016/17. On a pour vocation de faire encore mieux cette année ! »**

« On s'est rapproché du Zénith pour éventuellement voir si on pouvait pas amener une collaboration lors d'événements. Est-ce qu'un artiste programmé au Zénith pourrait, soit faire un petit show-case, soit une séance de dédicace et permettre à notre clientèle qui n'a pas forcément la possibilité d'aller au Zénith de pouvoir profiter de l'artiste gratuitement, chez nous ».



En haut : Solène Jourde, directrice de la Toison d'Or depuis octobre 2024. Ci-dessus : Depuis son inauguration en 1990, le centre commercial s'impose comme le point névralgique d'un quartier qui ne cesse de se développer. Crédit : URW / Pixeyes.

Sa prise de fonction, assure Solène Jourde, devrait dépasser le format (court) des mandats de ses prédécesseurs. Elle doit donc envisager le futur de la Toison d'Or en fonction de la physionomie du quartier Valmy qui évolue très rapidement et revoir l'offre en direction de la clientèle issue du secteur tertiaire environnant. « On se rend compte qu'entre midi et deux, on a quand même un flux très conséquent sur le pôle restauration. Or on a des bureaux qui sont en train de se construire tout autour du centre, le bâtiment Osmose (le campus métropolitain du conseil départemental, Ndlr) et donc on sera amené à capter une clientèle de travailleurs un peu plus conséquente dans les années à venir. La restauration est donc un segment qu'on souhaite développer. »

### LE PÔLE RESTAURATION BOOSTÉ

Cela débute cette année, par l'installation de deux kiosques (comme celui occupé par l'enseigne Waffles factory par exemple), « voire plus dans les deux ans à venir ». Solène Jourde réfléchit aussi à optimiser l'espace extérieur, le parvis Place Marie de Bourgogne, en y faisant venir des food trucks ou des kiosques par exemple et pourquoi pas y déployer le marché de Noël. Enfin, l'ouverture, prévue en juin 2025, des premiers commerces au Centre Dauphine dans le centre-ville de Dijon n'in-

quiete pas Solène Jourde. « On a des données là-dessus, on sait que la clientèle du centre-ville vient également ici et on n'est pas du tout dans une approche de concurrence ». Elle parie donc sur une vraie différenciation des offres et du parcours client pour conforter la place de la Toison d'Or comme leader de l'offre commerciale en BFC. « On capte de la clientèle qui vient depuis 150 km autour du centre, de Lyon, de Suisse », rappelle Solène Jourde. Une clientèle à large spectre, du CSP + qui

vient notamment pour les 46% d'enseignes exclusives, en passant par la famille, les jeunes, jusqu'aux retraités et les ménages les plus modestes qui accèdent à l'idée d'un centre commercial comme creuset sociétal en plus d'être acteur (voir encadré) des économies régionales. Selon le rapport d'impact publié par URW en 2024, les 20 centres commerciaux du groupe en France ont contribué au PIB à hauteur de 3,3 Mds €.

Emmanuelle de Jesus

### Les chiffres clés

- ◆ **9 ouvertures** d'enseignes en 2024, vs 8 fermetures. Le taux de vacance est de moins de 2%.
- ◆ **8,3 millions de visiteurs** en 2024 (+ 6% vs 2023).
- ◆ **+ 6,7%** de chiffre d'affaires vs 2023.
- ◆ **1.350 emplois** (directs, indirects, induits et hébergés).
- ◆ **46%** d'enseignes en exclusivité.
- ◆ **33%** des clients viennent seuls, **32%** viennent à deux et **24%** en famille.
- ◆ **80%** viennent pour le shopping, 9% pour la restauration, 11% pour une autre raison.
- ◆ **3.700** places de parking.



De nouveaux services comme les lockers (consignes sécurisées) participent à l'attractivité du centre, estime Solène Jourde. Crédit : JDP.

**Côte-d'Or.** Après le rachat de la Maison Philippe Le Bon en 2020, Pierre et Estelle Molin ont entrepris un vaste chantier de rénovation visant à redonner l'adresse de la rue Sainte-Anne aux Dijonnais.

# La Maison Philippe Le Bon se redonne une identité bourguignonne



**P**ierre et Estelle Molin avaient choisi la Saint-Valentin pour une visite du chantier de leur restaurant *La Closerie*, situé dans l'hôtel Philippe Le Bon, acquis par le couple en 2020. Depuis cet achat, l'établissement a bénéficié de plusieurs programmes de rénovation, notamment pour ses 40 chambres, pour un coût global de 1,8 M €, ainsi que pour le bar *Le 19*, dont la façade donne sur la rue Berbisey et qui dispose, dans son caveau, d'un boudoir. « En 2025, nous avons décidé de nous concentrer sur la restauration de ce restaurant partiellement classé aux monuments historiques, notamment en redonnant à la petite salle, qui servait pour les séminaires, une identité. Je suis certain que c'est celle qui sera désormais la plus demandée », explique Pierre Molin. Grâce à cette restauration de l'accueil, des salles de restaurant (et des toilettes remarquables !) pour un coût global de 600.000 €, *La Closerie* pourra désormais accueillir 80 couverts ainsi qu'un espace dédié aux petits-déjeuners, accessibles également aux non-résidents de l'hôtel. Le chantier a été conçu par Emmanuelle Klipfel, directrice de l'agence d'aménagement intérieur



De gauche à droite : Marylène Munnier, directrice de l'établissement, Pierre Molin, propriétaire et Emmanuelle Klipfel, directrice de l'agence de décoration intérieure EK. La nouvelle salle de restaurant. Crédit : JDP.

EK Décoration à Lons-le-Saunier et réalisé par des entreprises locales, notamment du Jura. Pour Pierre Molin, ancien chef d'entreprise dans le secteur de l'informatique reconverti dans l'hôtellerie et possédant d'autres établissements remarquables à Reims ou Clichy, il s'agit de remettre la Maison Philippe Le Bon au cœur de Dijon : « Contrairement à d'autres établissements, nous n'avons pas de grande vitrine donnant sur la rue. Si l'on ne connaît

pas, on ne passe pas rue Sainte-Anne par hasard. C'est ce qui nous oblige à nous distinguer. »

## LA BOURGOGNE À TABLE

Se distinguer, c'est aussi l'objectif des changements en cuisine avec l'arrivée de Simon Noferi aux fourneaux et de Julian Osario-Zapata en second. Simon Noferi a dirigé *Le 1201*, un restaurant étoilé de l'Abbaye de Villeneuve, en Pays de la Loire, tandis que Julian Osa-



rio-Zapata a travaillé chez Bernard Loiseau et à l'Abbaye de La Bussière. Avec des menus du jour à 21 € (un plat) et 25 € (deux plats), un menu bourguignon proposé chaque soir, et des petits déjeuners ouverts à tous jusqu'à 11 h le dimanche, Pierre et Estelle Molin visent à séduire les Dijonnais en plus des touristes et des étrangers, ces derniers représentant 75% de la clientèle actuelle. « Une partie de la carte sera très axée sur la Bourgogne. Nous avons retravaillé

l'ensemble des menus pour revenir aux basiques bourguignons que les visiteurs recherchent », explique Pierre Molin. Dès la mi-mars, les 30 salariés et alternants de la Maison Philippe Le Bon reprendront du service sous la direction de Marylène Munnier, avec l'objectif d'un chiffre d'affaires de 3,2 M€ dès 2025, dont la moitié est aujourd'hui réalisée par l'hôtel classé quatre étoiles.

Antoine Gavory

**Région BFC.** L'association Entreprises & Mécénat a pour objet le soutien aux projets de territoire via une mise en valeur du dispositif mécénat auprès des entreprises. Elle a distribué 20.000 € en 2024.

## Coup de projecteur sur le mécénat



**A**ssociation loi 1901 fondée en 2009, le Club Entreprises & Mécénat en Bourgogne Franche-Comté a pour objet d'informer, de sensibiliser et de développer la pratique du mécénat auprès des entreprises du territoire. En manque de notoriété, notamment auprès des TPE/PME, le mécénat d'entreprise est d'abord un dispositif fiscal avantageux, puisqu'il permet une déduction d'impôts allant jusqu'à 60 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature, jusqu'à 2 M € de dons annuels (40 % au-delà). L'entreprise mécène peut également disposer de contreparties n'excédant pas 25 % du montant du don. Présidé par Nathalie Renvoisé, par ailleurs directrice de la communication du groupe



Nathalie Renvoisé préside le Club Entreprises et Mécénat. Elle a succédé à ce poste à Virginie Taupenot. Crédit : JDP.

Caisse Épargne BFC, le Club Entreprises & Mécénat, qui comprend 25 membres, est organisé en commissions, toutes animées par des membres du monde économique qui interviennent bénévolement ; il détient également un fonds de dotation, présidé par Marie-Amélie Barnoud, qui apporte une

aide financière à des projets répondant aux objectifs du Club : création de lien sur les territoires en 2024, lutte contre les fragilités en 2025.

20.000 € ont ainsi été distribués l'année dernière à six projets, dont celui porté par le Sasti (Service d'accompagnement socio-professionnel des travailleurs indépendants),

présidé par le nouveau président de la CPME, Éric Boudier, mais aussi ceux de l'association *Désobsolescence* (collecte, reconditionnement et distribution solidaire de matériels informatiques) qui veut embaucher en 2025 pour assurer son activité et cherche également un local à Dijon ; ou encore *L'Echappée*, un camion semi-remorque reconditionné en salle de spectacle de 40 places dans un décor réalisé par l'École d'art de Versailles, qui permet à l'ensemble Masques (orchestre baroque, situé à Cluny), de se produire hors des lieux habituels de diffusion et toucher des publics éloignés des lieux culturels.

Le Club devrait se doter sous peu d'un nouveau site internet, son actualité est pour l'heure affichée via un compte LinkedIn.

Emmanuelle de Jesus

## Région BFC

« STOP IMPÔT DE TROP EN BFC » : MEDEF ET CPME UNIS CONTRE LE VERSEMENT DE MOBILITÉ RÉGIONALE. La loi de finances 2025 accorde aux régions la possibilité de créer un nouvel impôt, le Versement de mobilité régionale (VMR), à hauteur de 0,15% de la masse salariale. « Cet Impôt de trop qui pourrait atteindre plus de 35 M € par an en BFC, serait insupportable, estiment les syndicats patronaux dans un communiqué qui appelle la présidente de région à renoncer à ce nouveau prélèvement sur les entreprises. Nous devons rappeler que le Versement mobilité (VM) existant, prélevé sur les entreprises de notre région, a coûté plus de 199 M € en 2023, soit une augmentation de plus de 5,45 % par rapport à 2022 et de 15 % depuis 2019. Cette hausse constante diminue directement la compétitivité de nos entreprises. Elle s'ajoute par ailleurs à toutes les augmentations que subissent les entreprises en matière d'impôts et taxes existantes. Enfin le VM et VMR augmentent directement le coût du travail, ayant une incidence directe sur les salaires et l'emploi. Pour rappel la région BFC a connu une augmentation de +7% du chômage en 2024 contre +5% au niveau national ! Au moment où les entreprises de notre territoire doutent, la symbolique que représenterait la création d'un nouvel impôt de production dans notre région serait catastrophique pour l'économie régionale. Dans un contexte national et international instable, nous avons plus que jamais besoin de sentir nos élus locaux et régionaux, aux côtés des entreprises de notre région et de leurs salariés ».

en bref

# le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## COMMUNIQUEZ EN B to B auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- ☑ Publireportage
- ☑ Encartage
- ☑ Numérique
- ☑ Visibilité parfaite
- ☑ Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68  
ou 06 17 64 10 57 - [regiepublicitaire.jdp@legalnet.org](mailto:regiepublicitaire.jdp@legalnet.org)

**Yonne.** Depuis 2018, cette exploitation de Puisaye propose des crèmes glacées et des sorbets aux saveurs authentiques, mêlant tradition et originalité.

## L'amour est dans le lait régale le Salon de l'agriculture



« L'amour est dans le lait, c'est avant tout une histoire de passion et de famille », raconte Coralie Fouquet, fondatrice de l'exploitation Earl de la jaunière située à Moulins-sur-Ouanne, en Puisaye. « Mon mari est éleveur laitier, et nous avons voulu aller plus loin que la simple production de lait en le transformant nous-mêmes. En 2018, nous avons lancé notre propre gamme de glaces et sorbets, en utilisant le lait de nos vaches et des ingrédients locaux. » Derrière ce nom évocateur, il y a une aventure humaine : celle d'un couple qui partage son amour du métier et du terroir. « Le lait, c'est son métier, sa passion. Et moi, j'y ai vu une opportunité de proposer quelque chose de différent, tout en restant fidèle à nos valeurs. » Aujourd'hui, l'exploitation propose des glaces aux saveurs variées, des classiques comme la vanille et le caramel beurre salé aux plus originales comme



Coralie Fouquet sur son stand au Salon de l'agriculture. Crédit : l'Amour et dans le lait.

la glace à la bière ou au romarin du jardin. « On essaie d'innover, de surprendre, tout en restant dans une démarche locale et artisanale », ajoute-t-elle.

### LE SALON DE L'AGRICULTURE, UNE VITRINE PRÉCIEUSE

Depuis quatre ans, Coralie Fouquet ne manque pas le Salon de l'agriculture. « Pour nous, c'est un rendez-vous incontournable. » C'est une période plus calme pour la ferme, c'est donc l'occasion

pour Coralie Fouquet d'aller à la rencontre des consommateurs, de leur faire goûter nos produits et d'échanger avec d'autres producteurs. Mais au-delà des ventes réalisées sur place, ce salon est une véritable opportunité de visibilité. « Chaque année, nous faisons de belles rencontres. Nous parlons de notre territoire, la Puisaye, et nous distribuons même des sacs avec des infos touristiques. Si on peut attirer des gens chez nous, leur donner envie de venir

voir comment on travaille et de découvrir la région, alors on a tout gagné! ».

Cette année, l'exploitation sera installée dans un nouveau pavillon, le 7.1. « C'est un peu l'inconnu, on ne sait pas encore si ça nous apportera autant de visiteurs, mais on reste optimistes. Jusqu'ici, le Salon a toujours été un vrai coup de boost pour nous. Il nous permet de démarrer la saison plus tôt et d'élargir notre clientèle. »

Avec son stand au Salon de l'agriculture et l'ouverture prochaine de sa boutique à la ferme, Coralie Fouquet continue de faire grandir l'amour est dans le lait, portée par la même ambition : proposer des produits authentiques et savoureux, tout en valorisant le savoir-faire local. « Ce qu'on veut, c'est partager notre passion et donner du plaisir aux gens. Et franchement, quoi de mieux qu'une bonne glace pour ça ? »

Enzo Beaudet

## Côte-d'Or

**LE CGFL RECONNU POUR LA QUALITÉ DE SES SOINS PAR LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ.** Le Centre de lutte contre le cancer, Georges-François Leclerc (CGFL) vient d'être certifié avec la mention « Haute qualité des soins » par la Haute autorité de santé (HAS), représentant le plus haut niveau de résultat possible pour un établissement de santé, avec une note globale proche des 100 % de conformité aux attendus du référentiel de certification.

« Cette certification est le fruit du travail collectif des équipes médicales, soignantes, administratives, de l'implication et de l'organisation de l'ensemble des services du CGFL. C'est une reconnaissance évidente de la qualité de notre prise en charge des patients pour notre établissement », précise le CGFL dans un communiqué.

Lors de cette visite (réalisée en novembre 2024), les experts-visiteurs (mandatés par la HAS) ont évalué le CGFL sur trois chapitres : le patient, les équipes de soins (visant à apprécier la coordination des équipes ou encore la maîtrise des risques liés aux soins) et l'établissement et sa gouvernance (évalue les organisations et la capacité à mobiliser les équipes afin de prendre en charge le patient le mieux possible).



en bref

**Doubs.** Le cycle de conférence des Opens Business de la CCI Saône-Doubs reprend en 2025. Le premier rendez-vous s'intitule : « Géopolitique : la nouvelle donne mondiale ».

## La CCI Saône-Doubs questionne les enjeux géopolitiques actuels



Les Open Business de la CCI Saône-Doubs réunissent quatre fois par an un public d'entreprises locales sur un format de deux heures en début de soirée. Ils permettent aux entreprises de monter en expertise sur des thématiques bien identifiées en apportant des informations aux dirigeants. Le thème sélectionné est présenté, examiné, partagé, débattu par des experts puis complété par des retours d'expériences significatives de dirigeants emblématiques... Pour son premier rendez-vous de l'année 2025, le cycle des Opens Business s'ouvre sur la thématique « Géopolitique : la nouvelle donne mondiale ». L'élection de Donald Trump a rebattu les cartes de la scène internationale, marquant un tournant dans les relations entre les États-Unis et le reste du monde. Une remise en question des alliances historiques, une nouvelle approche des relations avec la Chine, l'Union européenne, les BRICS... pour-

raient entraîner des changements profonds. Quelles seront les conséquences sur la guerre en Ukraine, la stabilité au Proche-Orient ou encore les accords commerciaux internationaux ?

« Dans ce contexte incertain, la France doit redéfinir son rôle et ses marges de manœuvre face à des puissances qui recomposent leur stratégie d'influence. Comment s'adapter à cette nouvelle donne géopolitique ? Quels impacts concrets pour nos territoires et nos entreprises, à l'heure où les décisions politiques influencent de plus en plus les dynamiques économiques mondiales ? », évoque la CCI Saône-Doubs dans un communiqué. « Ces questions internationales touchent directement nos entreprises régionales comme la filière comté qui n'exporte plus en Russie », avance Jean-Luc Quivogne, président de la CCI Saône-Doubs. À travers une analyse éclairée, Pascal Boniface, enseignant à l'Institut d'études européennes de l'université Paris-VIII, expert en géopolitique et directeur de



Pascal Boniface, directeur de l'Iris. Crédit : Sophie Palmier/IRIS

l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris), décryptera les grands enjeux internationaux et leurs répercussions économiques sur nos territoires. Cette conférence sera suivie d'une table ronde pour recueillir le témoignage d'entreprises. Enfin, un cocktail permettra de poursuivre dans un cadre convivial le dialogue avec les intervenants et entre les participants.

Frédéric Chevalier

♦ Mardi 11 mars à la Maison de l'Économie à Besançon, à partir de 19 heures.

Particuliers ou entreprises, on vous déroule le

# TAPIS ROUGE

AU ZÉNITH DE DIJON

PARKING VIP

PASS VIP

ACCUEIL PERSONNALISÉ

ACCOMPAGNEMENT EN SALLE

de 30 à 59 places

165€<sup>HT</sup>

198€ <sup>TTC</sup> par personne et par spectacle

CONTACTEZ-NOUS ET DÉCOUVREZ TOUTES NOS OFFRES

contact@zenith-dijon.fr - 03 80 72 98 23  
Rue de Colchide - 21000 - Dijon Tram T2 arrêt Zenith

**ZENITH-DIJON.FR**

# COLLECTIVITÉS

## Beaune : un nouveau quartier dédié à l'œnotourisme

**Côte-d'Or.** À côté de la jeune Cité des Climats et Vins de Bourgogne, Beaune accueillera de nouveaux établissements dans les mois à venir. L'objectif consiste à renforcer l'attractivité du quartier de la Chartreuse en lui donnant une forte empreinte viticole.



Vues du futur quartier au pied de la Cité des Climats et des vins de Bourgogne. La halle événementielle permettra de diversifier les publics et devra créer de l'attractivité pour ce site en devenir, tandis que le pôle œnotouristique sera à la fois une vitrine du monde viticole et un pôle gourmand, avec un restaurant gastronomique. L'idée étant de créer une synergie avec la Cité.  
Crédit : Emmanuelle Gautrand Architecture



« C'est un projet complémentaire au projet public de la Cité », introduit Alain Suguenot, maire de Beaune, qui met l'accent sur les 24 mètres de haut, point culminant du bâtiment (dont l'architecture a été plusieurs fois primée) de la Cité des Climats et des Vins de Bourgogne.

Dans le quartier de la Chartreuse voisin du site, plusieurs investisseurs s'emploient à transformer l'existant. Après l'hôtel Voco qui a ouvert ses portes en juillet 2024 à l'initiative de Christophe Lambert et Michel Halimi, deux autres pôles d'activité suivront. « Nous avons cédé un hectare à un investisseur privé qui va créer un pôle œnotouristique avec trois bâtiments. » Les deux premiers, de 750 m<sup>2</sup> chacun, perpendiculaires à la Cité et d'architecture basse pour ne pas nuire, auront vocation à accueillir les maisons de vin de Beaune et des alentours mais aussi les produits attachés à la filière viticole comme la verrerie. Les 1.247 climats de Bourgogne devraient y

être représentés et disponibles à la vente. « Un restaurant gastronomique s'installera également tout comme un second restaurant, de type brasserie. » Les premiers coups de pelle devraient être donnés au cours de l'été 2025 pour une ouverture espérée en 2026.

### UN NOUVEL ESPACE LUDIQUE

En plus de ce pôle à vocation œnotouristique, le maire se réjouit de l'implantation d'une halle événementielle sur un terrain de 4.200 m<sup>2</sup> dont la ville restera propriétaire. « Un partenaire privé construira une immense façade verrière sur le modèle des constructions eiffeliennes. Situé en face, ce sera le miroir de la Cité. » Alain Suguenot entend attirer une clientèle plus familiale pour compléter l'offre existante avec l'ambition d'accueillir jusqu'à 300.000 visiteurs dans ce futur lieu. « La Cité est un phare avec son offre culturelle et touristique. Il y aura des activités plus ludiques en complément. » Au total, 30 M€ d'investissements privés seront engagés dans le quartier.

Nadège Hubert



Vue du futur site depuis la terrasse panoramique de la Cité des Climats et des vins. À gauche, la halle événementielle et au fond les trois bâtiments du pôle œnotouristique. L'esplanade inclut des jets d'eau et des arbres afin de créer un îlot de fraîcheur. Crédit : Emmanuelle Gautrand Architecture.



**Yonne.** Ce mercredi 19 février, Joigny a franchi une étape décisive dans le projet du Parc de la Berge avec la pose de la première pierre. Un projet ambitieux visant à redonner un nouveau visage à la ville.

# Parc de la Berge : Joigny lance les grandes manœuvres



**P**orté par la municipalité et son maire Nicolas Soret, le réaménagement des berges et des quais vise à faire de cet espace un véritable lieu de vie. « Nous affirmons notre volonté de travailler à l'attractivité de la ville, en créant une vraie place qui ne soit pas simplement un parking, mais un espace de rencontres et de convivialité », explique celui-ci. Le projet vise à transformer un espace autrefois sous-exploité en un lieu de vie dynamique et verdoyant. La désartificialisation et la renaturalisation du site permettront de limiter les épisodes d'inondations, d'offrir un environnement plus respirable aux habitants. En parallèle, des plantations viendront embellir les lieux tout en favorisant la biodiversité.

L'une des grandes innovations du projet est la création d'un parc urbain qui longera l'Yonne, offrant aux riverains et visiteurs un espace de promenade agréable et propice aux activités de plein air. Une guinguette sera également installée afin d'accueillir des animations culturelles et des soirées festives tout au long de l'année. Ce

projet, d'un coût de plus de 3 M€, est cofinancé par l'État, le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, le conseil départemental de l'Yonne, l'Agence de l'eau et Voies navigables de France (VNF). La municipalité investira, quant à elle, 700.000 € en autofinancement.

## UN IMPACT SUR LE QUOTIDIEN DES JOYINIENS

« C'est un projet qui transformera la vision que nous avons de Joigny », affirme Nicolas Soret. À l'instar d'Auxerre et de Sens, qui ont réhabilité leurs berges, Joigny aspire à tirer parti de sa proximité avec l'Yonne pour renforcer son attractivité. Les aménagements prévus incluent également des pistes cyclables, des espaces de promenade et des lieux de rencontre pour favoriser un cadre de vie plus agréable et dynamique. L'objectif est d'offrir un centre-ville modernisé, propice aux activités commerciales et touristiques, tout en préservant son patrimoine historique.

Le Parc de la Berge devrait être achevé d'ici fin 2025. Ce projet s'inscrit dans une vision à long terme, et la municipalité espère qu'il constituera



En présence notamment du nouveau président du conseil départemental de l'Yonne, Grégory Dorte, le maire de Joigny et vice-président du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Nicolas Soret, a donné le coup d'envoi des travaux du Parc de la Berge dont le coût est estimé à plus de 3 M€. Crédit : JDP.

une véritable locomotive pour l'avenir de Joigny, attirant de nouveaux habitants et visiteurs tout en améliorant la qualité de vie de ses résidents. « Il y avait une crainte au sujet des places de stationnement, mais je

tiens à rassurer : non seulement nous ne supprimerons pas de places, mais nous allons en rajouter », précise le maire. L'organisation du marché du samedi et des événements traditionnels tels que la fête foraine ne sera pas

perturbée. Un espace spécifique sera aménagé pour accueillir les forains et leurs infrastructures, afin de conserver l'attrait festif du centre-ville.

Enzo Beaudet

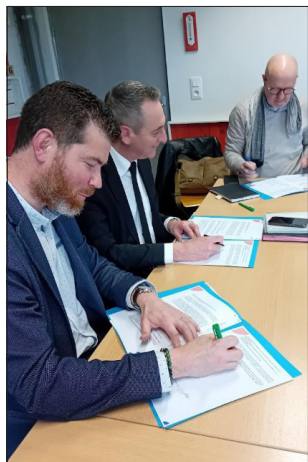
**Yonne.** Depuis plusieurs années, l'insertion des travailleurs en situation de handicap dans le milieu du travail est un enjeu majeur. Une nouvelle étape vient d'être franchie avec la signature d'une convention visant à renforcer les liens entre les ESAT et le monde de l'entreprise.

## Une convention pour une inclusion durable des travailleurs handicapés



**S**ignée officiellement, à Montholon (89) il y a quelques semaines à l'Établissement et service d'aide par le travail (Esat) Servicat, cette convention vise à structurer et renforcer des pratiques déjà existantes. « Il s'agit de formaliser des liens entre les acteurs du service public de l'emploi et les Esat afin d'offrir plus d'opportunités aux travailleurs handicapés », explique David Sautereau, directeur de Cap Emploi. L'objectif est clair : accompagner les personnes souhaitant intégrer le monde du travail ordinaire tout en conservant la possibilité pour d'autres de rester en Esat si elles le souhaitent.

Cette démarche s'inscrit dans la dynamique du plan de transformation des Esat dans la loi pour le plein emploi.



C'est Servicat qui a été choisi comme lieu pour signer la convention grâce à un partenariat de longue date avec Cap Emploi. Crédit : David Sautereau.

« L'idée est de permettre à chaque public d'avoir accès à un accompagnement adapté », souligne David Sautereau.

La convention signée dans le département sera suivie d'une première évaluation dès le mois de juin, avec des indicateurs concrets comme le nombre de travailleurs accompagnés vers le monde professionnel et les immersions réalisées en entreprise.

### UN CHANGEMENT DE PERCEPTION À OPÉRER

Si les Esat restent des structures essentielles, cette convention encourage aussi une évolution des mentalités. « Il faut que les entreprises comprennent que recruter une personne en situation de handicap, ce n'est pas une contrainte mais une opportunité », insiste Sandrine Dehnin-Bougerolles, responsable d'un Esat local. La convention prévoit d'ailleurs des actions de sensibilisation auprès des employeurs et des ateliers spécifiques pour

les travailleurs, notamment pour les familiariser avec les outils de France Travail et les démarches de recherche d'emploi.

Les entreprises, quant à elles, ont encore du chemin à parcourir. « Beaucoup perçoivent encore l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés comme une contrainte administrative, alors qu'il existe de nombreux moyens de s'engager de façon positive », rappelle David Sautereau. Cap Emploi et France Travail comptent ainsi renforcer l'accompagnement des entreprises pour leur montrer que l'embauche de travailleurs en situation de handicap peut être bénéfique, tant en termes de compétences que de dynamique d'équipe.

E. B.

## Yonne

**BIENTÔT UNE AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DANS L'YONNE.** Après le vote du conseil départemental décidant la création d'une société publique locale (SPL) lors de la séance du 6 décembre, l'agence de développement touristique a fait un pas de plus vers l'émergence d'une agence d'attractivité, le 17 février, à l'occasion de son assemblée générale extraordinaire. La présidente de Yonne Tourisme, Isabelle Froment-Meurice, a, en effet, adopté la cession des actifs entre l'association et la SPL Yonne Attractivité qui doit entrer en vigueur le 12 mars. Confiée à Guillaume Gigant, ancien directeur adjoint de Meuse Attractivité et actuel directeur de la communication et de la promotion du conseil départemental de l'Yonne, cette nouvelle entité doit réunir l'ensemble des intercommunalités icaunaises qui entreront ainsi à son capital social et aura pour mission, notamment, le développement touristique, l'attractivité résidentielle et économique et le marketing territorial.

## Côte-d'Or

**LE DÉPARTEMENT A VOTÉ, LE 21 FÉVRIER, LA HAUSSE DES DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉREUX (DMTO).** Ces « frais de notaires », payés lors de l'achat d'un bien immobilier, se composent d'une taxe touchée par le département, une autre par la commune et la marge du notaire. Jusqu'ici la taxe départementale était plafonnée à 4,5% du montant de la transaction. Le gouvernement a autorisé une augmentation de 0,5%, ce qui porte la taxe à 5%. Les primo-accédants seront exonérés de cette hausse, dont l'objectif est de « compenser une explosion de la dépense sociale intenable », selon les propos de François Sauvadet président du département de Côte-d'Or.

en bref

# ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE  
**120€**



## NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

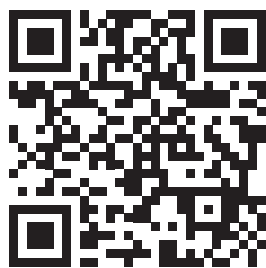
Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

*Règlement par chèque ou virement*

**Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>**

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Mlle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal, Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :** Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte – 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 – abonnement.jdp@legalnet.org- [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.



**Région BFC.** Lors de la dernière assemblée plénière, la présidente de région a lancé un cri d'alerte sur le besoin de financement des travaux des petites lignes ferroviaires du territoire.

## Réseau ferroviaire secondaire : « la région ne peut pas faire seule ! »

**Dijon** Le financement des infrastructures ferroviaires, propriété de l'État et confiées par lui en gestion exclusive à SNCF Réseau, repose sur une distinction entre réseau structurant et petites lignes. Sur le réseau structurant (1.745 km en BFC), SNCF Réseau assure le renouvellement des infrastructures. Il s'agit de la majorité des travaux (259 M€ en 2024). En revanche, les investissements de développement restent liés à des cofinancements État/région. Sur les petites lignes (640 km en BFC), les régions ont la charge de la quasi-totalité des investissements - rénovation et amélioration - avec une participation moyenne de l'État de 20 %. Tous les investissements cofinancés (123 M€ en 2024) sont régis par le volet mobilités du contrat de plan État-région (CPER) 2023-2027. S'agissant des petites lignes, il prévoyait un montant de 94 M€ de travaux (67 M€ de crédits région et 27 M€ de crédits État et SNCF Réseau). La région BFC a déjà engagé 60 % de sa part. « Or, les



nouveaux éléments que SNCF Réseau nous a fait parvenir sur les besoins d'entretien du réseau montrent que les financements envisagés jusqu'ici sont largement insuffisants pour faire face à la dégradation accélérée des lignes, en particulier du fait des aléas climatiques », indique Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC.

### PLUS DE 300 M€ DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

Les efforts actuels sont ainsi assimilables à des travaux de « rustinage » inefficaces face à certaines dégradations (stabilité de paroi sur la ligne des Horlogers, traitement de tunnels sur

la ligne des Hironnelles, instabilité accélérée sur Paray-Gilly, problème de voie suite à déraillement sur la ligne du Morvan...). « Tout pris en compte, les estimations indiquent que c'est un besoin de 424 à 524 M€ qui sera à envisager d'ici à 2032, dont 117 M€ d'ici à 2027, soit entre 339 et 419 M€ portés par notre seule collectivité d'ici à 2032, sous peine de ralentissements conséquents, voire de remise en cause forcée de l'exploitation de certains tronçons. Autant le dire tout de suite : ces montants sont inaccessibles pour la région ! Ils l'auraient déjà été en temps normal, ils le sont encore plus dans un contexte où l'État ponctionne nos marges

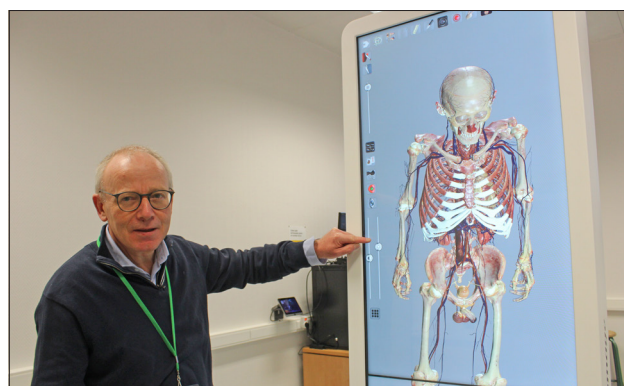
de manœuvre », argue la présidente qui rappelle avoir déjà « eu l'occasion d'exprimer auprès du gouvernement dès novembre dernier mes fortes inquiétudes sur cette situation, et l'impossibilité pour la région de faire face à ces dépenses, d'autant que nous sommes un territoire où, proportionnellement à notre population, le réseau ferroviaire est plus développé qu'ailleurs (10 % du réseau ferroviaire français. Ndlr), induisant une charge déjà importante tant en fonctionnement qu'en investissement ». Face à ce mur de dépenses, Marie-Guite Dufay a demandé à l'Assemblée régionale de la mandater pour porter au niveau de l'État le combat d'une renégociation de la participation de l'État sur ce réseau, condition essentielle au maintien des petites lignes, « auxquelles nous savons tous combien les habitants des territoires concernés sont attachés. Sur cette question, l'État doit sortir du bois et se montrer à la hauteur des enjeux. Si ce n'est pas le cas, toutes ces lignes sont condamnées ».

Frédéric Chevalier

**Côte-d'Or.** Le projet Micado porté par le docteur Nicolas Cheynel vise à faire évoluer le laboratoire d'anatomie de Bourgogne vers une véritable école de chirurgie.

## Une école de chirurgie en projet à Dijon

**Dijon** Actuellement, ça bouge un peu partout en France : il y a le futur campus du Grand Paris avec un pôle chirurgical de 4.000m<sup>2</sup>, des projets d'école de chirurgie bien avancés à Rouen, Grenoble ou Nancy avec qui nous travaillons sur une possible association... À Dijon, avec notre avance dans le domaine de l'intégration des solutions numériques dans nos métiers, nous avons tout pour mettre en place une école de chirurgie capable de rayonner au-delà de notre territoire », affirme le docteur Nicolas Cheynel, chirurgien digestif au CHU et professeur d'anatomie au Laboratoire d'anatomie de Bourgogne (Labo). Porteur du projet Médecine interventionnelle chirurgie anatomie Dijon Bourgogne (Micado), le médecin souhaite ainsi faire évoluer le Labo vers une école de chirurgie. « Cette évolution devrait bénéficier aux chirurgiens, aux métiers du bloc opératoire et plus largement à toutes les professions de santé et apportera une plus-value à l'antenne dijonnaise de l'école d'infirmières de bloc opératoire ».



Le docteur Nicolas Cheynel devant sa table d'anatomie numérique, qui peut être inclinée à la verticale. À droite : vue du projet d'entrée de la futur école de chirurgie de Dijon. Crédit JDP et Architude, atelier d'architectes.

Cette future école, qui permettra de répondre à l'exigence du « jamais la première fois sur un patient », s'appuiera sur l'existant du Labo : « À côté de la dissection conventionnelle, qui reste, dans certains cas, indispensable, nous disposons de nombreux outils numériques comme une table d'anatomie numérique sur laquelle sont reproduits en trois dimensions des corps humains, provenant du don de corps, et qui permet à son utilisateur d'aller explorer les différents tissus, organes et réseaux du corps jusqu'au squelette, ou encore des dispositifs baptisés « du corps au pixel » et « du cœur au pixel »

qui donnent la possibilité aux étudiants de visualiser, à travers un casque de réalité augmentée et grâce à un logiciel, intégrant une intelligence artificielle, développé par la société dijonnaise Da Viking Code, par exemple, un cœur sain et de pouvoir en modifier les paramètres pour simuler une arythmie cardiaque... Par ailleurs, nous sommes un des rares laboratoires dans le monde à disposer de l'outil Simlife qui reproduit artificiellement sur un corps décédé la circulation sanguine et respiratoire, ce qui permet de rendre les dissections extrêmement réalistes. » Le projet, qui doit



contribuer à la visibilité et à l'attractivité de l'écosystème santé de la ville, prévoit également un certain nombre de rénovations (en cours de chiffrage), à commencer par les salles de dissection et les locaux techniques : « Il faudra notamment plomber le mur de la radiographie opératoire, se doter de nouveaux microscopes, des simulateurs chirurgicaux, créer des salles offrant de réelles capacités d'accueil pour des groupes de plus de 50 personnes pour la tenue de conférences, congrès et autres workshops ».

F.C.

## Côte-d'Or

**LE DÉPARTEMENT ENGAGE 3 M€ POUR DIJON.** Nathalie Koenders, maire de Dijon, et François Sauvadet, président du Conseil départemental de Côte-d'Or, ont signé une convention de partenariat afin de contribuer à l'attractivité, l'aménagement du territoire, la qualité de vie et la cohésion sociale et territoriale. Le document mobilise le département autour de 3 M€ destinés à favoriser l'émergence des projets structurants dans le cadre du dispositif des « Contrats grands projets Côte-d'Or ». Bien qu'elle ait espéré un accord plus ambitieux, Nathalie Koenders s'est réjouie que les deux collectivités se retrouvent autour d'une intention d'agir pour les habitants et le territoire et dans le financement de projets concrets. Ainsi, le département participera à la rénovation de la maison des associations, du grand théâtre, à la construction du gymnase de l'écoquartier Arsenal et à la rénovation des terrains synthétiques Fontaine d'Ouche, Epirey et de l'Éveil ainsi qu'à celle du gymnase Sellenet. Le partenariat implique également un travail conjoint autour d'une alimentation durable ou encore en faveur de la biodiversité et de la transition énergétique. En 2010 déjà, un contrat de territoire passé entre le conseil départemental et la métropole portait sur un financement à hauteur de 50 M€. En 2024, les contrats passés avec les communes de l'agglomération et la capitale régionale engagent le département sur 10 M€. En parallèle, le conseil départemental est entré au capital de Dijon Bourgogne Events Parc des Expositions et Congrès de Dijon à hauteur de 40.000 € soit 10 % du capital. Il sera représenté au sein du conseil d'administration par Marie-Claire Bonnet-Vallet, vice-présidente du département.

Nadège Hubert



## Yonne

**GESTION DE L'EAU : LE CAPTAGE DE LA PLAINE DES ISLES ABANDONNÉ.** À l'occasion du conseil communautaire de l'agglomération de l'Auxerrois, les élus ont acté la fin du captage de l'eau potable dans la plaine des Isles. Dans les faits, les prélèvements en eau n'étaient plus une réalité depuis 2015 en raison de possibles pollutions industrielles. Les besoins du territoire sont actuellement assurés par le captage de deux sources, aux Boisseaux sur la commune de Monéteau et à la plaine du Saulce à Escolives-Sainte-Camille. En parallèle, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois a réitéré, dans une seconde délibération, sa volonté de préserver la ressource en renouvelant chaque année 1 % des près de 750 km de son réseau d'adduction. Le coût de cette opération d'envergure avoisinerait les 100 M€ sur 20 ans.

en bref

# Opinions

## Lettre ouverte à la ministre de l'Agriculture

Brigitte Bardot, présidente de la Fondation Brigitte Bardot

Madame la Ministre,

Je profite de la tenue du Salon de l'Agriculture pour vous interpeller à propos des conditions indignes de transport des animaux d'élevage.

Vous n'avez sans doute pas oublié les incidents tragiques qui ont eu lieu en octobre dernier à la frontière entre la Bulgarie et la Turquie, quand 47 génisses vivantes provenant de Roumanie se sont retrouvées interdites d'entrée en Turquie et interdites de retour en Roumanie via la Bulgarie. Elles ont passé 13 jours prisonnières dans un camion, dans des conditions cauchemardesques, sans eau ni nourriture, pour finalement être abattues en Turquie. Et je ne vous rappellerai pas les conditions dans lesquelles 13 000 moutons sont morts en mer sur un cargo et les milliers de bovins morts eux-aussi après avoir passé 3 mois dans des conditions effroyables à bord d'un cargo.

Ce ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres.

Vous savez que les durées actuelles de transport des animaux vivants peuvent durer jusqu'à plusieurs jours, voire semaines, selon la destination ! parfois sans pause obligatoire. Vaches, cochons, moutons, agneaux, veaux, d'à peine 15 jours, partent de France pour être engraisés en Italie ou Espagne et repartent pour être abattus dans un pays lointain. Ils font des milliers de kilomètres, dans d'atroces conditions (trop froid, trop chaud, accès difficiles à l'eau, à la nourriture) pour finir à l'abattoir. Une vie de misère et d'atroces souffrances.

La Commission européenne a annoncé en 2020 la révision des textes liés au bien-être des animaux d'élevage, notamment, le règlement relatif aux conditions de transport des animaux, qui date de 2005, et qui est actuellement en discussion au niveau européen.

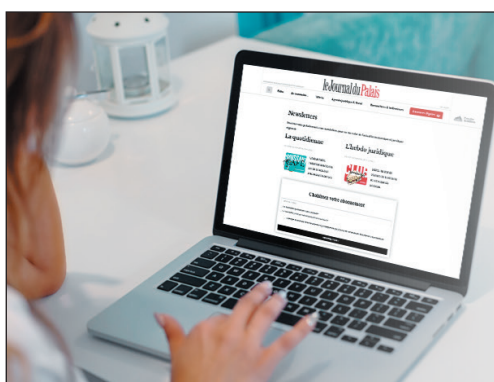
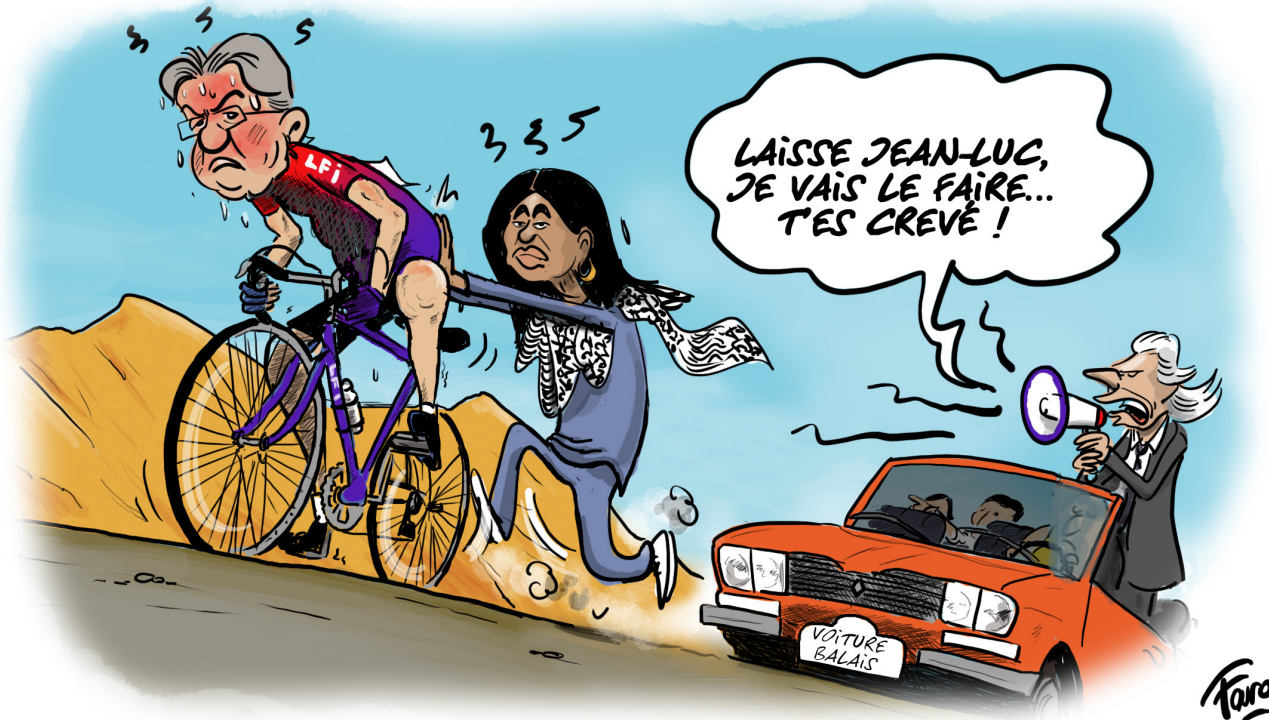
Je vous demande de garantir que cette révision permette effectivement d'améliorer les conditions de transport de milliards d'animaux. Les enjeux de cette révision sont immenses et la position française dans cette négociation au niveau européen doit être forte. Le bien-être des animaux d'élevage doit enfin être pris en compte et il est grand temps de mettre à jour des normes dépassées.

Madame la Ministre, je compte sur vous et vos équipes pour défendre ces animaux, pour leur assurer des conditions de transport dignes et prenant en compte leurs besoins physiologiques. Les rapports et avis scientifiques vont tous dans le sens d'une meilleure prise en compte du bien-être animal, ce qui rejoint les demandes des Français, qui réclament de meilleures conditions de transport, entre autres.

Je vous remercie Madame la ministre et j'espère que vous défendrez une révision ambitieuse. Et non pas une énième révision de façade !

## Le regard de Faro

### PRÉSIDENTIELLE : À QUOI JOUE DOMINIQUE DE VILLEPIN ?



## NEWSLETTER

### ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

## Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

### Avortement : un an déjà



Ce samedi 8 mars 2025, journée internationale des droits des femmes, nous fêterons le premier anniversaire de l'inscription dans notre Constitution du droit à l'avortement. La France devenait

en effet l'année dernière le premier pays au monde à reconnaître dans son texte fondateur la liberté de recourir à l'avortement à la seule appréciation des femmes, une liberté protégée sous le contrôle du juge constitutionnel saisi soit directement à l'issue du vote d'une loi, soit ultérieurement par le biais d'une question prioritaire de constitutionnalité. Cette constitutionnalisation du droit à l'avortement venait ainsi graver dans un marbre - que l'on espère incorruptible -, le combat porté 50 ans plus tôt par Simone Veil et inscrit dans la loi depuis le 17 janvier 1975.

Fallait-il inscrire cette liberté dans la Constitution de notre République ? Il y a un an, il se trouvait des voix, même parmi les plus progressistes, qui en doutaient. Aujourd'hui, à ma toute petite échelle de quinquana née et élevée sous une mère féministe en France et alors que le retour aux valeurs traditionnelles portées par des partis conservateurs fait florès, je ne peux que me réjouir que cette liberté soit consacrée.

*Liberté*, le mot est fondamental. Cela sous-entend que le choix de ne pas devenir mère est laissé à la femme dans le délai légal de l'interruption volontaire de grossesse (14 semaines). Cela signifie aussi qu'une femme garde la liberté de devenir mère même très jeune, même sans avoir de réelles ressources pour l'élever, même en choisissant pour cela de dépendre de son compagnon. La *liberté*, envisagée d'un point de vue féministe, est de laisser aux femmes le libre-arbitre quant à la façon de disposer de leur utérus, ce que synthétise parfaitement le slogan « Mon corps, mon choix ». Que ce choix me plaise ou pas, même si cela ne cadre pas vraiment avec l'idée que je me fais d'une femme dans une société moderne en 2025 - j'avoue que les tradwife de 20 ans des réseaux sociaux me glacent le sang. La *liberté*, c'est le risque de croiser des gens qui ne seront jamais d'accord avec vous. Mais de cela, seuls les vrais amoureux de la liberté peuvent se réjouir...

## Le coin bouquins

### REPRENEZ LE CONTRÔLE



Alors que le burn-out et l'anxiété atteignent des niveaux records, ce livre apporte des solutions concrètes pour reprendre la main sur son bien-être mental et physique. En combinant techniques de respiration, méditation et auto-hypnose, il propose des méthodes éprouvées pour lutter contre le stress chronique et retrouver un équilibre durable. L'auteur, fondateur de l'Académie de la Haute Performance, accompagne depuis des années des athlètes, entrepreneurs et professionnels à maximiser leur potentiel tout en préservant leur santé mentale. Ce livre s'adresse ainsi à un large public : que l'on soit dirigeant, parent débordé, étudiant en période d'examens ou simplement en quête d'un équilibre de vie, les outils présentés permettent de reprendre en main son quotidien.

♦ Éditions Jikji, 202 pages, 19,90 €

# le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

EXPERTS  
COMPTABLES  
COMMISSAIRES  
DE JUSTICE

NOTAIRES

le Journal du Palais

est habilité  
à publier  
vos annonces  
judiciaires  
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp  
@legalnet.org

le Journal du Palais

POUR PLUS  
DE  
RAPIDITE,

Envoyez-nous  
vos annonces  
par mail



annoncelegale.jdp  
@legalnet.org



### Avis d'attribution



HLM MON LOGIS - Groupe Action Logement

SAINT CLEMENT (89100) - Construction de 34 logements et réhabilitation de 21 logements - Rue de Paris et Rue de la République - Relance du lot 7 suite à une liquidation

Avis d'attribution

Marché de travaux

Procédure adaptée suivant le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019

NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - Groupe Action Logement, au capital de 34.058.684,95€, inscrite au RCS sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44, Avenue Gallieni, 10300 SAINT SAVINE. Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS Groupe Action Logement.

OBJET DU MARCHÉ : Le présent avis d'attribution concerne les travaux suivants : Construction de 34 logements et réhabilitation de 21 logements - Rue de Paris et Rue de la République 89100 SAINT CLEMENT - RELANCE LOT 7.

Type de marché de travaux : 1/Exécution  
Critère d'attribution retenue : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de pondération énoncés dans le règlement de consultation.

Date d'attribution : 21/02/2025  
LOT UNIQUE MENUISERIES EXT ALU - SERRURERIE - SAS ROBIN DUCROT METALLERIE - POURRAIN (89240) - 346.374,00.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : le 26/02/2025.

Le Directeur Général, Serge LAURENT.

L2501116

[www.mon-logis.fr](http://www.mon-logis.fr) monlogisimmobilier

### Adjudications

LEGI Société  
d'avocats  
CONSEILS

LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 2 AVRIL 2025 A 10H30

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clémenceau à DIJON (21000)

Un terrain à bâtir ainsi que toute construction ou édification d'immeuble ou de maison d'habitation qui pourraient y être dressées, sis

A FONTAINE LES DIJON (21121)

2 rue Belin de Comblanchien et 13 rue du vent de la Foulière et 5 rue des Caneuliers

MISE A PRIX : 415.000 €EUROS

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.

VISITE : Le vendredi 14 mars 2025 à 13h30.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin ou au Cabinet de la SELAS LEGI CONSEILS BOURGOGNE, 21 avenue Albert Camus à DIJON. L2501008

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon  
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

Rédaction : [redaction.jdp@legalnet.org](mailto:redaction.jdp@legalnet.org)

ANNONCES LÉGALES

## Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

## Adjudications

**Maître Virginie PUJOL AVOCAT**  
17 Place Bossuet à DIJON - Tél. 03.80. 50.87.70

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**LE MERCREDI 16 avril 2025 à 10 H 30**

A l'audience de Monsieur le Juge de l'Exécution  
Du Tribunal Judiciaire de DIJON  
Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau- Salle A

**COMMUNE DE DIJON (Côte d'or),**

Un Appartement Type F4 avec cave et garage  
Dans un ensemble en copropriété sis  
101-103 rue de Longvic et 11 rue Clément Janin

lot numéro six (6) : La propriété exclusive et particulière d'un appartement de type 4, situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment A, à droite en regardant la façade, comprenant entrée, cuisine, salon-séjour, deux chambres dont une avec dressing intégré, loggia, salle d'eau et wc séparés et les tantièmes suivants : 466/10.000<sup>èmes</sup> des parties communes générales

lot numéro quarante-trois (43) : La propriété exclusive et particulière d'un garage numéro 3 dans le bâtiment C et les tantièmes suivants : 82/10.000<sup>èmes</sup> des parties communes générales

lot numéro quatorze (14) : La propriété exclusive et particulière d'une cave située dans le bâtiment A portant le numéro 6 et les tantièmes suivants : 28/10.000<sup>èmes</sup> des parties communes générales

**MISE A PRIX : 70.000 €**

L'appartement est vendu occupé par le débiteur.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

A la requête de : LA BANQUE POSTALE, Société Anonyme à Directoire et conseil de surveillance, immatriculée au RCS de PARIS sous le N° 421 100 645 dont le siège social est situé 115 rue de Sèvres à 75275 PARIS venant aux droits de LA POSTE en application de la loi n°2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales.

Ayant pour Avocat Me Virginie PUJOL de la SELARL ROUSSEAU BALDINI PUJOL AVOCATS.

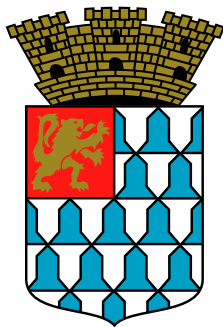
NOTA : Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution près du Tribunal Judiciaire de DIJON, 13 boulevard Clemenceau, ou au Cabinet de Maître Virginie PUJOL, Tél. 03.80.50.87.70.

VISITE LE MARDI 25 MARS 2025 A 10 HEURES.

L2501043

## Procédure adaptée



## COMMUNE DE SAULON LA CHAPELLE

Avis d'appel public à la concurrence

## Réhabilitation d'un bâtiment en ateliers communaux

1. Identification de la personne publique qui passe le marché : Commune de Saulon-la-Chapelle, 8 rue du Foyer - 21910 SAULON LA CHAPELLE.
2. Mode de passation du marché : La présente consultation concerne un marché à procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
3. Caractéristique du marché :
  - a) Réhabilitation d'un bâtiment en ateliers communaux ;
  - b) critères d'attribution.
- Rang ; Critère de jugement des offres ; Pondération (P) :
  - 1 ; Prix des prestations ; 60 ;
  - 2 ; Valeur technique au vu du mémoire ; 40.
- Un règlement de consultation est inclus dans le dossier.
4. Délais maximum d'exécution : 13 mois dont 2 mois de préparation.
- Date prévisionnelle de début de la préparation de travaux : 2 mai 2025.
5. Forme juridique : Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.
6. Justifications à produire à l'appui des candidatures quant aux qualités et capacités du candidat : L'ensemble des pièces demandées figure au règlement de la consultation.
7. Retrait des dossiers et Réception des candidatures :
  - a) Retrait des dossiers : Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable sur le site : <https://www.marches-securises.fr>
  - b) Date limite de réception des offres : 28 mars 2025 à 12h au plus tard.
- Remise des plis par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>.
8. Renseignements relatifs aux lots :
  - Lot n° 2 : VRD ;
  - Lot n° 2-1 : GROS OEUVRE ;
  - Lot n° 3 : CHARPENTE ;
  - Lot n° 3-1 : COUVERTURE BARDAGE ;
  - Lot n° 4 : MENUISERIE EXTERIEURE | INTERIEURE | SERRURERIE ;
  - Lot n° 5 : PLATRERIE PEINTURE ;
  - Lot n° 6 : REVETEMENT SOLS FAIENCE ;
  - Lot n° 7 : VENTILATION PLOMBERIE ;
  - Lot n° 8 : ELECTRICITE CFO CFA.
9. Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de : Commune de Saulon la Chapelle, Monsieur Le Maire 8 rue du Foyer - 21910 SAULON LA CHAPELLE. Tél : 03.80.79.14.28, Courriel : [secretariat.mairie@saulon.fr](mailto:secretariat.mairie@saulon.fr). Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de l'ATELIER CLEA. Madame Anne CLERGET, 64 rue de Longvic - 21000 DIJON - Tél : 03.45.62.37.04. Renseignements complémentaires : La date de notification du marché est équivalente à la date de démarrage des travaux fixée dans l'ordre de service. Visite de site conseillée Une visite sur site est conseillée. Prendre contact avec Monsieur BLOT, dominique.blot9@wanadoo.fr - 06.80.64.78.84. 10. Date d'envoi à publication : 21 février 2025. L2501006

## Côte-d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

**Notaires**

SCP François PENY,  
François GUILLERMET,  
Stéphanie CHAPUIS et  
Luc DASNOY  
Notaires associés  
2 rue Bossack - 21000 DIJON

THEVENOT/  
PHARMACIE DU  
CLOS DE POUILLY

Cession d'officine  
de Pharmacie

Suivant acte reçu par Me Luc DASNOY, le 31 janvier 2025, enregistré au SIE DE DIJON le 06 février 2025 référence 2025 N 0347,

Monsieur Denis Georges François THEVENOT, demeurant à DIJON (21000), 54 rue des Forges, a cédé à la société dénommée PHARMACIE DU CLOS DE POUILLY, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à DIJON (21000), 25 place Granville, immatriculée au RCS de DIJON et enregistrée sous le numéro SIREN 934 984 626.

L'officine de pharmacie exploitée à DIJON (21000), 23/25, place Granville, connue sous le nom de PHARMACIE DU CLOS DE POUILLY, en vertu de la licence d'exploitation délivrée par le préfet du département de Côte d'Or, le 10 mars 2005, sous le numéro 21#00349, exploitée par Monsieur Denis THEVENOT.

Moyennant le prix de 951.634,59 €, savoir : éléments incorporels : 830.250,00 €, matériel et mobilier commercial : 19.750,00 €, marchandises : 101.634,59 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître Luc DASNOY, notaire à DIJON, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Me Luc DASNOY.  
L2501026

**ODAS NOTAIRES**  
37 rue Louis de Broglie  
Parc Technologique de la Toison d'Or  
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

M. DIDIER ET MME  
BERTHIER / SARL  
ETABLISSEMENTS  
GUILLEMEAU

Insertion - Cession de  
branche d'activité

Suivant acte reçu par Me Arnaud NICOLARDOT, Notaire à DIJON (21000), CRPCEN 21026, le 21 février 2025, a été cédée par M. Michel DIDIER et M<sup>me</sup> Marie BERTHIER, dmt à ARCONCEY (21320), 28 rue d'Avot, au profit de la société SARL ETABLISSEMENTS GUILLEMEAU, SARL, dont le siège est à DOMECEY SUR CURE (89450), SIREN 421 036 112 R.C.S. AUXERRE, savoir :

L'activité de STATION-SERVICE exploitée à CREANCEY (21320), pour laquelle le CEDANT est immatriculé sous le numéro SIREN 303 516 280 R.C.S. DIJON.

Le cessionnaire est propriétaire de la branche d'activité à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance aura lieu le 28 février 2025.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 130.000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour avis :  
Me Arnaud NICOLARDOT.  
L2501089

CONSTITUTION

DE SOCIETE

CREDIT AGRICOLE  
CHAMPAGNE  
BOURGOGNE  
HABITAT

18 Rue Davout, 21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 19 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE HABITAT  
Siège : 18 Rue Davout, 21000 DIJON  
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 2 000 000 euros  
Objet : L'acquisition, l'entretien ou la construction de bâtiment à usage d'habitation, industriel, tertiaire et commercial ;

La location desdits immeubles ;  
La valorisation des immeubles par la réalisation de tous travaux de construction, d'amélioration, d'extension ou de rénovation ;

La mise en place de moyens financiers nécessaires à ces opérations, en ce compris la conclusion de tout emprunt, avec ou sans garantie en ce compris toute sûreté immobilière ayant pour but de permettre la réalisation de l'objet social ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Emmanuel VEY, demeurant 13 Rue Fournet, 69006 LYON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS Le Président  
L2406221

## CLOTTY INVEST

Société civile  
au capital de 500.000 Euros  
Siège social :  
5 rue des Arandes - 21240 TALANT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile.  
DÉNOMINATION SOCIALE : CLOTTY INVEST.

SIÈGE SOCIAL : 5 rue des Arandes - 21240 TALANT.

OBJET SOCIAL : A titre principal, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions ou autrement ; La gestion peut être effectuée directement ou sous mandat ; A titre accessoire : la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autres tels que meubles meublants ou véhicules ; La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenues en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement ; La vente de ces mêmes biens pour autant qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 500.000€, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : M<sup>me</sup> Sarah CURIEL ép LEVY, 5 rue des Arandes - 21240 TALANT.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément des associés à l'unanimité requis dans tous les cas.

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.  
L2500972

**SYSTHEMIS CONSEIL**  
Tax & Legal  
Avocats  
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

## LOUISE

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 Euros  
Siège social : 4 place de la Halle  
21200 BEAUNE  
RCS Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20/02/25, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

FORME : société civile immobilière  
OBJET : L'acquisition, la prise en crédit-bail, la gestion notamment par mise en location, l'entretien, la réparation ou la modification, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, bâtis ou non bâtis ; l'acquisition, la gestion, la cession de parts de société à prépondérance immobilière ; la gestion de sa trésorerie.  
DÉNOMINATION SOCIALE : LOUISE  
DURÉE : 99 ans  
SIÈGE SOCIAL : 4 place de la Halle 21200 BEAUNE

CAPITAL : 1000 euros divisé en 1000 parts de 1 euro chacune.

CESSION DE PARTS : Elles ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf pour les cessions entre associés et pour celles consenties au conjoint, à un ascendant ou à un descendant du cédant.

GÉRANTE : Sandrine BLUZET, née le 1<sup>er</sup> mai 1968 à BEAUNE (21), demeurant 3 Allée Pablo Picasso 21000 DIJON

La société sera immatriculée au RCS de DIJON (21).

Pour avis : La gérante  
L2500973

**LEGI CONSEILS**  
Société d'avocats  
CONSEILS

**LEGI CONSEILS**  
**BOURGOGNE**  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## LA PAROLE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 25/02/2025, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LA PAROLE  
Objet social : Activité de salon de thé et de café ; Sur place ou à emporter, petite restauration, point chaud, sandwicherie, pizzeria, pâtisseries, vente de boissons non alcoolisées, chaudes ou froides ; Achat et vente de services finis, boissons soft ; Achat et vente en alimentaire aussi bien en détails qu'en gros ; Participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement.

Siège social : 25 boulevard Gabriel, 21000 DIJON

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M. KAYA Mehmet 19 rue Jean Laillet 21121 DAIX

Directeur général : M. KAYA Serhat 19 rue Jean Laillet 21121 DAIX

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladécision collective. Chaque associé dispose, sous réserve des dispositions contraires des statuts, d'un nombre de voix proportionnel à sa participation dans le capital.

Clause d'agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

L2501083

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

**SYSTEMIS CONSEIL**  
Tax & Legal  
Avocats  
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

## LA DAME DE CIRE

## Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 20/02/25, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LA DAME DE CIRE.

FORME : Société à responsabilité limitée.

SIÈGE SOCIAL : 5 rue de Laubenheim - 21110 LONGCHAMP.

OBJET : Fabrication et vente de bougies, vente de tous produits non réglementés et accessoires liés à la personne, la maison et à la voiture (vente sur place, en ligne et sur les foires et marchés).

DURÉE : 99 années.

CAPITAL : 3.000 €.

GERANT : M. Sébastien PETIT, né le 8/05/1977 à TROYES (10), demeurant 10 B rue de la mairie - 21130 ATHEE, M. Fabien PETIT né le 12/10/1986 à DIJON (21), demeurant 1 A rue de Collonges - 21110 BEIRE LE FORT et M<sup>me</sup> Sarah PETIT, née le 24/04/1975 à DIJON (21), demeurant 1 A rue de Collonges - 21110 BEIRE LE FORT.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2500974

**GROUPE etc**

**SARL ETC**  
5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## DGD TRAITEUR

Pour avis : La gérance.

L2501036

Par acte SSP du 03/02/2025 il a été constitué la société DGD TRAITEUR, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

au capital de 5 000 €,

SIÈGE SOCIAL : 12 Rue des Métiers 21560 COUTERNON.

OBJET : Service traiteur ; vente de plats à emporter ; chef à domicile.

Cours de cuisine ; petite restauration sur place ; dégustation. Organisateur d'événements et réceptions.

DURÉE : 99 ans,

gérant Monsieur Didier CHEVILLARD demeurant 5 rue du creux Boniface à ROUVRES-EN-PLAINES (21110)

immatriculation au RCS de DIJON.

L2501015

## Ô BAMO

Aux termes d'un acte authentique en date du 21/02/2025 reçu par Maître Henri LORNE, notaire à CHATENOY LE ROYAL (71880), 15A avenue du Général de Gaulle

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Ô BAMO.

FORME : Société par actions simplifiée.

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

SIÈGE SOCIAL : TRUGNY (21250), 52 rue de la Naigerotte.

CAPITAL : 1.500,00 € apportés en numéraire.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

CESSION DE PARTS : Cession à un tiers soumise à agrément.

PRÉSIDENT : Marie FEKAIRI demeurant à SAINT-JEAN-DE-VAUX (71640), 7 chemin Moulin Brochat.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX : Benoît KILIAN demeurant à TRUGNY (21250), 52 rue de la Naigerotte, et Adrien AUBRUN demeurant à BONNENCONTRE (21250), 5 grande rue.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

L2501022

**eca**

## OUBIGOUDEN

Société civile  
au capital de 1.030.300 Euros  
Siège social :  
Rue des Fromentaux - 21121 AHUY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 31 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : société civile.

DENOMINATION SOCIALE : OUBIGOUDEN.

SIÈGE SOCIAL : Rue des Fromentaux - 21121 AHUY.

OBJET SOCIAL : La prise de participation dans tous groupements, entreprises et sociétés civiles

ou commerciales, françaises ou étrangères, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat

d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite ; Toute acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier ainsi que l'aliénation, sous toutes ses formes, des actifs notamment immobiliers qu'elle détient ; La gestion de ses participations financières.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 1.030.300 €, constitué à concurrence de 300 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 1.030.000 € au moyen d'un apport en nature.

GÉRANCE : Loïc LE BRIS demeurant 8 rue Saint Germain - 21121 DAROIS.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : dispense d'agrément pour cessions à associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2501036

## SASU SEPEDA

Avis est donné de la constitution de la SASU SEPEDA, au capital de 5.000 €.

SIÈGE : 24 rue Eugène Bussièrre - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Location, vente, réparation d'EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés), cycles et véhicules de catégorie L ;

- Location, vente, réparation d'accessoires et équipements ;

- Location, vente et installation d'abris vélos, locaux vélos, casiers cyclistes, armoire de rechargement de batteries ;

- Location, vente, réparation d'équipements pour opérations événementielles.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de datation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 5.000,00 €.

Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

PRÉSIDENT : Monsieur Christophe PORTE, demeurant 24 rue Eugène Bussièrre - 21000 DIJON.

Pour Avis.

L2501131

## BGT INVEST

Par ASSP en date du 20/02/2025 il a été constitué une SCI dénommée : BGT INVEST.

SIÈGE SOCIAL : 36bis rue Edmé Plot - 21500 MONTBARD.

CAPITAL : 100 €.

OBJET SOCIAL : l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et, plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ; et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

GÉRANCE : M. BRIGODIOT DIDAC demeurant 36bis rue Edmé Plot - 21500 MONTBARD ; M<sup>me</sup> MEDINA HERRADOR épouse BRIGODIOT CARLA demeurant 21 rue Avau - 21500 VILLAINES LES PRÉVÔTES.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

L2501062

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

ASSP du 27/02/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : OMNES IMMO - FORME : SCI - CAPITAL : 800 € - SIÈGE : 23 Boulevard de Strasbourg 21000 DIJON - OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DURÉE : 99 ans - GÉRANCE : Thomas ETIENNE, demeurant à DIJON (21000) 27 boulevard Thiers. Mireille YUAN, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380) 5 chemin des Crailles Christophe BERTRAND, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Docteur Tarnier - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés - RCS DIJON.

Pour avis.

L2501127

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

FIDAL  
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte  
21000 DIJON

## REINE DE DIJON

Société par actions simplifiée  
au capital de 10.000.000 Euros  
Siège social : 1 rue des Combats  
21410 FLEUREY SUR OUCHE  
394 256 275 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2025, il a été décidé de procéder à la nomination, à compter de ladite assemblée, de Madame Marika ZIMMERMANN demeurant à CIVRY EN MONTAGNE (21320), 3 rue du Moulin à Vent, en qualité de directeur général pour la durée des fonctions du Président actuel, en remplacement de Monsieur Luc VANDERMAESEN, démissionnaire.

Pour avis.

L2501038

FIDAL  
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte  
21000 DIJON

DEVELEY  
IMMOBILIER  
FRANCE

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 2.500.000 Euros  
Siège social :  
1 rue des Combats  
21410 FLEUREY SUR OUCHE  
531 074 730 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 27 février 2025, il a été décidé de procéder à la nomination, à compter de ladite assemblée, de Madame Marika ZIMMERMANN demeurant à CIVRY EN MONTAGNE (21320), 3 Rue du Moulin à Vent en qualité de Directeur Général pour la durée des fonctions du Président actuel, en remplacement de Monsieur Luc VANDERMAESEN, démissionnaire.

Pour avis.

L2501039

LEGi Société  
d'avocats  
CONSEILS

LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## EARL DU PARADIS

EARL au capital de 76.780 Euros  
Siège social : 10 rue Haute  
21450 POISEUL LA VILLE ET  
LAPERRIERE  
317 326 882 R.C.S. Dijon

DUA 31.01.2025 : Réduction du capital social pour le passer de 76.780 € à 52.304 € à compter du 31.01.2025. Démission de M<sup>me</sup> Claire SEGUIN de ses fonctions de co-gérante à compter du 31.01.2025.

Pour avis : La gérance.

L2501045

EURL TERRES  
D ITALIE

EURL au capital de 7 000 €  
Siège social : 3 B RUE DES  
SOURCES  
21490 NORGES LA VILLE  
RCS de DIJON n°493 600 027

## AVIS DE MODIFICATION

En date du 07/02/2025, le gérant a décidé à compter du 07/02/2025 de diminuer le capital social de 6 000 € par pour baisse d'activité en le portant de 7 000 € à 1 000 €.

Article OUI des statuts modifié en conséquence.  
Modification au RCS de DIJON.  
KARINE MARCER

L2501046

## eca

## LE POLE RH

Société par actions simplifiée au  
capital de 40 000 euros  
Siège social : 3 rue du Rompot  
21121 FONTAINE LES DIJON  
508210747 RCS DIJON

Pour avis.

Démission nominations  
directeurs généraux

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 02 janvier 2025, il résulte que Monsieur Christophe ROCARD a démissionné de ses fonctions de Directeur général et que Monsieur Sylvain BOMPY demeurant à DIJON (21000), 23 Rue Colson, Monsieur Xavier VINSON demeurant à DIJON (21000), 27 T Cours Général de Gaulle, Monsieur Guillaume GODIN demeurant à CHAUMONT (52000), 27 Avenue du Général Leclerc et Monsieur Philippe BENOIT demeurant à DIJON (21000), 34 Boulevard Eugène Spuller ont été nommés en qualité de nouveaux Directeurs Généraux.

POUR AVIS Le Président

L2501063

LEGi Société  
d'avocats  
CONSEILS

LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

LA FERME DE  
MOUX

SCEA au capital de 18 000 €  
Siège social : 18 rue du Manoir, Le  
Manoir de Moux  
21700 CORGOLOIN  
407 773 662 RCS DIJON

DUA 13.01.2025 : augmentation du capital social de 8000 € par voie d'apport en nature.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 10 000 euros.  
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 18 000 euros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.  
La gérance

L2501065

DU VIEUX  
GEORGES

Société civile au capital de 2 000 euros  
Siège social : 11 B, rue Bellecroix -  
21200 BEAUNE  
811 698 240 RCS DIJON

## Modifications

Aux termes des décisions en date du 25/02/2025, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 11 B, rue Bellecroix - 21200 BEAUNE au 2 bis, rue du Jarron - 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE et de modifier l'article 5 des statuts en conséquence.

Pour avis

L2501112

LEGi Société  
d'avocats  
CONSEILS

LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## GOOD VIE

SAS au capital de 4 964 euros porté à  
6 932 euros  
Siège social : Village by CA  
Champagne Bourgogne  
67 rue des Godrans 21000 DIJON  
847 859 220 RCS DIJON

## Avis de modification

DUA du 18/02/2025, certificat de dépôt des fonds du 21/02/2025 et PV des décisions du Président du 24/02/2025, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 1.968 euros par émission de 1.968 actions nouvelles de numéraire, et porté de 4.964 euros à 6.932 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. AM : Le capital social est fixé à quatre mille neuf cent soixante-quatre euros (4.964 euros). NM : Le capital social est fixé à six mille neuf cent trente-deux euros (6.932 euros). POUR AVIS

L2501077

LEGi Société  
d'avocats  
CONSEILS

LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## TOCRIAS

Société par actions simplifiée  
au capital de 2.000 Euros  
Siège social : 9 rue de l'Echalier  
21700 MAREY LES FUSSEY  
910 430 339 R.C.S. Chalons Sur Saone

DAU 13.12.2024 : Transfert du siège social à compter du 13.12.2024.  
Anciennes mentions : 9 rue de l'Echalier - 21700 MAREY LES FUSSEY. R.C.S. DIJON.  
Nouvelles mentions : 1 L'Orme - 71390 VILLENEUVE EN MONTAGNE. R.C.S. CHALON SUR SAONE.  
Le Président.

L2501080

LEGi Société  
d'avocats  
CONSEILS

LEGI CONSEILS  
BOURGOGNE  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## MSGS IMMOBILIER

Société civile immobilière  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
21 rue de la Croix Dauphin  
21700 MAREY LES FUSSEY  
510 998 057 R.C.S. Dijon

DUA 19/12/2024  
Transfert du siège social du 9 rue de l'Echalier - 21700 MAREY LES FUSSEY au 21 rue de la Croix Dauphin - 21700 MAREY LES FUSSEY à compter du 19/12/2024. Nomination de M<sup>me</sup> Sarah DESVIGNES, née DENIZET, demeurant 14 rue du Faubourg Perpreuil - 21200 BEAUNE, en qualité de gérante, pour durée illimitée à compter du 19/12/2024.  
R.C.S. DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2501088

LEGA  
SPHERE  
AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

## HOLDING BAZEAU

SAS au capital social de 124.800 Euros  
Siège social :  
Rue de la Petite Fin - 21490  
SAINTJULIEN  
939 891 594 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 7 février 2025, le président a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au 55 rue de Franche Comté - 21760 LAMARCHE SUR SAONE.  
Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2501091

DU VIEUX  
GEORGES

Société civile au capital de 2 000 euros  
Siège social : 11 B, rue Bellecroix -  
21200 BEAUNE  
811 698 240 RCS DIJON

## Modifications

Aux termes des décisions en date du 25/02/2025, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 11 B, rue Bellecroix - 21200 BEAUNE au 2 bis, rue du Jarron - 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE et de modifier l'article 5 des statuts en conséquence.

Pour avis

L2501112

## Ponpon Tatouage

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 11 bis, rue Bellecroix  
21200 BEAUNE  
949 631 220 RCS DIJON

## Avis de modification

Aux termes des décisions du 25/02/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social du 11 bis, rue Bellecroix - 21200 BEAUNE au 2 bis, rue du Jarron - 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE et de modifier l'article 5 des statuts en conséquences.

Pour avis.

L2501094

## LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier  
21000 DIJON

GROUPEMENT  
FONCIER  
AGRICOLE LES  
VENDANGES DE  
BOURGOGNE

Capital social : 20.595.86 Euros  
Siège social : 16 rue Joseph Tournois  
- DIJON  
R.C.S. Dijon 422 055 269

Cession de parts reçue par Me MUGNERET le 26/02/2025 : Madame Sophie DORLAND, épouse GALLOIS, demeurant à GEVREY CHAMBERTIN (21220), 9 rue Maréchal de Lattre de Tassigny, a été nommée gérante en remplacement de Madame Evlyne RANCIER, démissionnaire, à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2501124

FIDAL  
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte  
21000 DIJON

IMPRIMERIE  
VIDONNE

SARL au capital de 100.000 Euros  
Siège social : 4 rue de la Petite Fin  
21121 FONTAINE LES DIJON  
R.C.S. Dijon 308 600 261

Il a été décidé en date du 27 février 2025 de modifier l'objet social, de modifier la durée de la société initialement prévue pour 50 ans, pour la porter à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et de transformer la société en S.A.S, à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau.

Il n'a été apporté aucune modification à la dénomination sociale de la société, à son siège social, à sa durée nouvellement fixée à 99 ans, à sa date de clôture des comptes sociaux ainsi qu'à son capital social.

De ces décisions, il résulte les modifications suivantes à publier :

ANCIENNES MENTIONS :  
- FORME : Société à responsabilité limitée ;

- OBJET : La société a pour objet, en FRANCE et dans tous pays :

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à tous travaux d'imprimerie, maquette, prise de vue, photogravure, impression, façonnage et routage et plus particulièrement l'exploitation d'un fonds artisanal ayant cet objet.

Toutes opérations de vente de papiers, photographie et fournitures se rapportant à l'édition, la reliure, la publicité ;

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations et entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

- DURÉE : La durée de la société est fixée à 50 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

- CAPITAL : 100.000 € divisé en 4.000 parts ;

- GÉRANT : Monsieur Vincent JAUROU. Demeurant 40 rue Villebois Mareuil - 21000 DIJON ;

- CLAUSE D'AGRÈMENT : Les parts se transmettent librement, à titre gratuit ou onéreux, entre associés. Toutes les autres transmissions, au profit de tiers, d'ascendants, descendants ou conjoints ne peuvent se réaliser qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales, ces majorités étant en outre déterminées compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant.

NOUVELLES MENTIONS :

- FORME : Société par actions simplifiée ;

- OBJET : La société a pour objet, en FRANCE et dans tous pays :

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à tous travaux d'imprimerie ;

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées, ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, ;

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations et entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

- DURÉE : La société a une durée de 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;

- CAPITAL : 100.000 € divisé en 4.000 actions ;

- PRÉSIDENT : Monsieur Vincent JAUROU. Demeurant 40 rue Villebois Mareuil - 21000 DIJON ;

- CLAUSE D'AGRÈMENT : La cession d'actions entre associés est libre. Tout autre cession ou transmission d'actions, à titre gratuit ou onéreux, est soumise à la procédure d'agrément.

Pour avis.

L2501126

## DA

Société par actions simplifiée  
au capital de 100.000 Euros  
Siège social :  
5 A Rue Joseph Jacquard  
21300 CHENOVE  
828 752 030 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 27/02/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SAS DA a décidé de transférer le siège social du 5 A Rue Joseph Jacquard - 21300 CHENOVE au Birgelsgaerten - 68150 OSTHEIM à compter du 27/02/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le Président.

L2501128

## GAEC BOUTEILLEY

Groupe agricole d'exploitation  
en commun  
Siège social : CISSEY  
21190 MERCEUIL  
344 103 114 R.C.S. Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 15 janvier 2025, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2025, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Exploitation agricole à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : EARL

BOUTEILLEY

SIÈGE SOCIAL : 15 rue Louis

Courtot de Cissey - 21190 MERCEUIL.

CAPITAL SOCIAL : 74.448 €.

OBJET SOCIAL : l'exercice d'activités

réputées agricoles au sens de l'article

L. 311-1 du code rural et de la pêche

maritime, conformément à l'article 88 §

II de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010,

la production et la commercialisation

d'énergies renouvelables issues

d'installations photovoltaïques ou

d'éoliennes conformément à la loi

d'orientation agricole du 27 juillet 2010

article 48, les activités de déneigement

des routes au moyen d'une lame

communale, intercommunale ou

départementale, et le salage de la

voirie communale, intercommunale ou

départementale.

GÉRANTS : - Monsieur Pascal

BOUTEILLEY, demeurant 15 rue Louis

Courtot de Cissey - 21190 MERCEUIL ;

- Monsieur Alexandre BOUTEILLEY,

demeurant 15 bis rue Louis Courtot de

Cissey - 21190 MERCEUIL.

DURÉE : 99 ans à compter de

l'immatriculation au Registre du

Commerce et des Sociétés.

Pour avis et mention : La Gérance.

L2501130

BOURGOGNE  
FRANCHE COMTE  
GARANTIE

SA au capital de 1.200.000 Euros  
Siège social : DIJON (21000)  
Maison Régionale de l'Innovation  
64A rue Sully  
350617 320 R.C.S. Dijon

En complément de l'annonce légale du 20 février 2025 et aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2024, Monsieur Olivier RITZ, demeurant à SAINT APOLLINAIRE (21850), 189 rue de l'Avenir, ancien Directeur Général Délégué, est nommé liquidateur à compter de ce jour, au même titre que Monsieur Michel NEUGNOT, ancien Président-Directeur Général, demeurant à SEMUR EN AUXOIS (21140), 14 Rue de la Fontaignotte.

Pour avis.

L2501134

## DISSOLUTION

## DE SOCIETE

SAS SOCIETE  
DE TRAVAUX  
AGRI PRO

RECTIFICATIF à l'annonce de dissolution parue le 21/02/2025 sur le support web journal-du-palais.fr concernant la SAS SOCIETE DE TRAVAUX AGRI PRO, il convient de lire : «Par AGE du 31/12/2024». Le reste sans changement.

L2501061



## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

**SCI CauZacc**  
Société civile immobilière  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
25 Boulevard du Maréchal Joffre  
21200 BEAUNE  
RCS Dijon 893 678 961

**Dissolution**

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Thierry CAUTAIN demeurant 14 Rue Lamartine - 21000 DIJON et a fixé le siège de la liquidation au 25 Boulevard du Maréchal Joffre - 21200 BEAUNE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2501067

**SCI DU 17 RUE BERLIER A DIJON**

L'AGE du 24 décembre 2024 de la SCI DU 17 RUE BERLIER A DIJON, société civile immobilière en liquidation, capital 152,45 euros, siège social 5 rue des Boissières - 21240 TALANT, R.C.S. Dijon 428 652 200, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur M. Gérard LORISSON demeurant 5 rue des Boissières - 21240 TALANT et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés 5 rue des Boissières - 21240 TALANT, lieu du siège social. Dépôt des actes et pièces au greffe du tribunal de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2501114

**CLOTURE****DE LIQUIDATION****CHEZ FANNY TRAITEUR**

Société À Responsabilité Limitée  
au capital de 100.00 €  
En cours de liquidation  
Siège social : 15 Route de Dijon  
21470 BRAZEY-EN-PLAINE  
851.291.070 RCS DIJON

**Clôture de liquidation**

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 30 juin 2024 au siège de liquidation de la société a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mathieu HIERHOLZER, demeurant 15 Route de Dijon 21470 BRAZEY-EN-PLAINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

L2401350

**SARL L'ATELIER EBENISTERIE**

En liquidation au capital de  
1.000 Euros  
Siège social : 13 rue du Chêne  
21150 LA ROCHE VANNEAU  
R.C.S. Dijon 917 440 471

L'assemble générale du 08/02/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Monsieur COSTILLE Cédric, demeurant 13 rue du Chêne - 21150 LA ROCHE VANNEAU de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 08/02/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce DIJON.

Cédric COSTILLE.

L2501023



**SARL ETC**  
5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

**BOUILLOT ERIC**

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 7.622.45 Euros  
Siège social : Le Perron  
21230 ANTIGNY LA VILLE  
R.C.S. Dijon 400 491 585

Aux termes du procès-verbal du 6 janvier 2025 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2024. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au R.C.S. : DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2500919

**SCI DE LA COLOMBIERE****Clôture de liquidation**

DÉNOMINATION : SCI DE LA COLOMBIERE.  
FORME : SCI société en liquidation.  
CAPITAL SOCIAL : 1.524 €.  
SIÈGE SOCIAL : 15 rue DURAND  
- 21540 BLAISY BAS.  
407575489 R.C.S. de DIJON.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Nicole Roubot demeurant 15 rue Durand - 21540 BLAISY BAS et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du R.C.S. de DIJON.

Le liquidateur.

L2501021

**SCI CLARO****Clôture de liquidation**

L'AGO du 11/02/2025 de la Société «SCI CLARO» (SCI en liquidation, capital : 1000 €, siège social et de liquidation : 11 Avenue des Maronniers 21240 TALANT, 492 353 651 RCS DIJON), a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Christine SOULISSE demeurant 11 Avenue des Maronniers 21240 TALANT, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite AGO. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS et Société radiée dudit registre.

L2501035

**SCI DU 17 RUE BERLIER A DIJON**

L'AGE du 26 février 2025 de SCI DU 17 RUE BERLIER A DIJON, société civile immobilière en liquidation, capital 152,45 €, siège social et siège liquidation 5 rue des Boissières - 21240 TALANT, R.C.S. Dijon 428 6652 200, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation le 26 février 2025. Dépôt des comptes de liquidation, des actes et pièces au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2501113

**CONVOCAION****CAISSE DE CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT BOURGOGNE CENTRE****Convocation**

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1. En assemblée générale extraordinaire le MARDI 11 MARS 2025 à 17h00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01 : Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau ;  
02 : Pouvoirs pour les formalités ;  
03 : Clôture de l'Assemblée Générale ;  
04 : Adoption des statuts types révisés.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3. ci-après.

2. En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 28 MARS 2025 à 19h00 à l'adresse suivante : Le Crusoe, 168 rue de Longvic - 21000 DIJON avec l'ordre du jour suivant :

01 : Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau ;  
02 : Compte-rendu d'activité ;  
03 : Présentation du bilan et du compte de résultat ;  
04 : Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes ;  
05 : Approbation du bilan et du compte de résultat ;  
06 : Affectation du résultat ;  
07 : Approbation de la variation du capital social ;

08 : Quitus et décharge au conseil d'administration ;  
09 : Elections au conseil d'administration 1 siège est à pourvoir (\*)

M. BENDAHMANE KADA , élu sortant, sollicite le renouvellement de votre confiance.

10 : Elections au conseil de surveillance 4 sièges sont à pourvoir (\*)

M. FAIK ABDELHAQ , M CONON MICHEL , élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.

11 : Pouvoirs pour les formalités ;  
12 : Clôture de l'assemblée générale ;  
\*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3. En Assemblée Générale Extraordinaire

A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 13/03/2025 et le 27/03/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la président(e) du Conseil d'Administration.

L2500971

**ANNONCES LÉGALES**

**NIOT Angélique**  
**DOTTI Virginie**  
**COLLET Chloé**  
**TYSSANDIER Julie**  
**03.80.68.25.55**

annoncelegale.jdp@legalnet.org

**CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SEMUR EN AUXOIS****Convocation**

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1. En Assemblée Générale Extraordinaire le

**Judi 13 mars 2025 à 17h30**

au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau ;  
02. Adoption des statuts types révisés ;  
03. Pouvoirs pour les formalités ;  
04. Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2. En Assemblée Générale Ordinaire le

**Samedi 29 mars 2025 à 18h00**

à l'adresse suivante : Salle Saint Eupéry, 11 rue Joseph Lambert - 21140 SEMUR EN AUXOIS avec l'ordre du jour suivant :

01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau ;  
02. Compte-rendu d'activité ;  
03. Présentation du bilan et du compte de résultat ;  
04. Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes ;  
05. Approbation du bilan et du compte de résultat ;  
06. Affectation du résultat ;  
07. Approbation de la variation du capital social ;  
08. Quitus et décharge au conseil d'administration ;  
09. Pouvoirs pour les formalités ;  
10. Clôture de l'assemblée générale.

3. En Assemblée Générale Extraordinaire

A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 14/03/2025 et le 28/03/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration.

L2501118

**POURSUITE D'ACTIVITE****S.A.S LCDL CHENOVE**

Dénomination sociale : S.A.S LCDL CHENOVE, Société par actions simplifiée au capital de 15.000 €, dont le siège social est situé 37 avenue du 14 juillet - 21300 CHENOVE, numéro SIREN 919 826 909 R.C.S DIJON.

Par délibération en date du 20 septembre 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Mention en sera faite au R.C.S de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2501066

**AVIS DIVERS**

**OFFICE NOTARIAL**  
**DIJON CORDELIERS**  
Notaires associés  
4 place des Cordeliers à DIJON

**Madame Catherine Lucienne PICARD**

**Avis de saisine de legataire universel**  
**Délai d'opposition**  
**Article 1007 du Code Civil**  
**Article 1378-1 Code de procédure civile**  
**Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Par testament olographe en date du 31 mars 2022,

Madame Catherine Lucienne PICARD, en son vivant retraitée, demeurant à LONGECOURT EN PLAINE (21110), 5 rue du Roselet.

Née à DIJON (21000) le 9 juin 1960.

Divorcée de Monsieur Laurent Maurice HENRI, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de DIJON (21000) le 17 octobre 1984, et non remariée.

Divorcée de Monsieur Laurent Maurice HENRI, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de DIJON (21000) le 6 novembre 1995, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à LONGECOURT-EN-PLAINE (21110) (FRANCE) le 20 mars 2024.

A institué un légataire universel.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie GOGUEY, notaire à DIJON, le 11 février 2025, il a été constaté la saisine du légataire universel, cet acte a été réceptionné par le tribunal judiciaire de DIJON le 24 février 2025.

Les oppositions pourront être formées auprès de la SAS OFFICE NOTARIAL DIJON CORDELIERS chargée du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition de cet acte.

Pour avis : Sophie GOGUEY.

L2501110

**M. Angelo SEMBIANTI**

**Avis de saisine de légataires universels - Délai d'opposition**  
**Article 1007 du Code civil**  
**- Article 1378-1 Code de procédure civile**  
**Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 3 avril 2022,

Monsieur Angelo Joseph Michel SEMBIANTI, en son vivant retraité, demeurant à DIJON (21000) 99 B rue Général Fauconnet. Né à TROYES (10000), le 21 octobre 1932. Veuf de Madame Nicole Louise Pierrette ALLENBACH et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à DIJON (21000) (FRANCE) le 5 janvier 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16 avenue Victor Hugo, le 20 février 2025, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain BRUCHON, Notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, référence CRPCEN : 21004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2501136

**SUCCESSION****VACANTE****SUCCESSION VACANTE**

Par décision du TJ de DIJON en date du 28/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BOSSU Daniel décédé le 01/06/2024. Réf. 0218141519. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2501047

**SUCCESSION VACANTE**

Par décision du TJ de DIJON en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> LE BLEIZ Jocelyne décédée le 14/05/2024. Réf. 0218141595. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2501048

**SUCCESSION VACANTE**

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LAUMAIN Bernard décédé le 21/02/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218128983.

L2501049

**SUCCESSION VACANTE**

Par décision du TJ de DIJON en date du 28/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession vacante de M. MAROT Jean-Louis décédé le 03/03/2023. Réf. 0218141520. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2501050

**SUCCESSION VACANTE**

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> LENET Veronique décédée le 23/10/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132816.

L2501051

**SUCCESSION VACANTE**

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> TESIO Yvette décédée le 30/12/2019 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218128966.

L2501052

**SUCCESSION VACANTE**

Par décision du TJ de DIJON en date du 28/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. POMMIER Jean-Philippe décédé le 22/01/2024. Réf. 0218141521. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2501053

**SUCCESSION VACANTE**

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LINOSSIER Romain décédé le 06/07/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218128891.

L2501054

# Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> LHULLIER Danielle décédée le 10/04/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132862. L2501055

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. RODRIGUEZ CALDERON Castor décédé le 13/08/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218128976. L2501056

### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 28/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LÉSEUR Marcel décédé le 19/10/2023. Réf. 0218141518. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2501057

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. HAOUILLI Hamza décédé le 06/04/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218122660. L2501058

### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 27/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CORRET Andre décédé le 14/10/2023. Réf. 0218141517. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2501059

### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 27/12/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> PROVENCEL Andree décédée le 08/02/2020. Réf. 0218141771. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2501060

### TRIBUNAUX DE

### COMMERCE EXTERIEUR

#### HAMELIN DECOR

11 rue des Isles - 89470 MONÉTEAU. RCS AUXERRE : 428 133 227. Etablissement secondaire à DIJON : 428 133 227 - 2000 B 1462. Activité : Achat, vente en gros et détail, import-export de peinture, produits de décoration, papiers-peints, tissus, revêtements de sols et murs, matériels et outillage, vitrerie-miroiterie, droguerie, vernis et toutes prestations de services. Commissions dans le cadre de cet objet.

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'AUXERRE en date du 19/02/2025 arrête le plan de cession au profit de : SAS THEODORE MAISON DE PEINTURE (SIREN 085.680.049). Sous le n° 2024/143 cip 4850. L2501076

### CLOTURE POUR

### INSUFFISANCE D'ACTIF

#### NEWCO

2 rue Alfred Nobel - 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE. RCS PERIGUEUX : 797 994 076. Etablissement secondaire à DIJON : 797 994 076 - 2013 B 1173. Activité : Commerce détail habillement.

Par jugement en date du 04/02/2025, le Tribunal de Commerce de PÉRIGUEUX a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs. L2501070

### LIQUIDATION

### JUDICIAIRE

#### SED LYON

18 Cours Suchet - 69002 Lyon R.C.S. LYON : 408 016 574 Etablissement secondaire à DIJON : 408 016 574 - 1999 B 650

ACTIVITE : Communication, ingénierie, études de sites Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Lyon en date du 13/02/2025 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif L2501071

#### TOOSTORES R1

16 rue Henri Barbusse - 38100 GRENOBLE. RCS GRENOBLE : 812 533 545. Etablissement secondaire à DIJON : 812 533 545 - 2016 B 141. Activité : commerce au détail de chaussures.

Jugement du Tribunal de Commerce de GRENOBLE en date du 19/02/2025 prononçant la Liquidation judiciaire immédiate - Liquidateur judiciaire : SELARL BERTHELOT & Associés - Mandataires judiciaires prise en la personne de Me BERTHELOT 16 rue Général Mangin 38100 GRENOBLE - Date de cessation des paiements : 17/02/2025.

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC. L2501075

#### FCE Consulting-Blique actimum

1 Allée d'Enghien - 54600 Villers-lès-Nancy. R.C.S. NANCY : 949 320 238. Etablissement secondaire à DIJON : 949 320 238 - 2024 B 1255.

ACTIVITE : Conseil en recrutement, management, formation, reclassement et évaluation de personnel, organiser l'activité de formation en apprentissage sur le principe de l'alternance, assurer les missions dévolues par l'article 632-1 modifié et suivants du code du travail et 6211-1, organiser les activités de formation professionnelle d'adaptation, promotion, prévention, conversion, acquisition, perfectionnement de connaissances et ce pour tous publics.

Jugement du Tribunal des activités économiques de NANCY en date du 28-01-2025 a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro 41523269, désigne liquidateur Maître Géraldine DONNAIS 25 rue du Général Fabvier - 54000 NANCY. L2501078

#### HAMELIN DECOR

11 rue des Isles - 89470 MONÉTEAU. RCS AUXERRE : 428 133 227. Etablissement secondaire à DIJON : 428 133 227 - 2000 B 1462. Activité : Achat,

vente en gros et détail, import-export de peinture, produits de décoration, papiers-peints, tissus, revêtements de sols et murs, matériels et outillage, vitrerie-miroiterie, droguerie, vernis et toutes prestations de services. Commissions dans le cadre de cet objet.

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'AUXERRE en date du 19/02/2025 prononçant la liquidation judiciaire après cession sous le N° 2024/143 cip 4850 désigne liquidateur la SELARL MJ & ASSOCIÉS en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 Rue de l'Horloge 89000 AUXERRE et la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre juge commissaire, Monsieur Didier BOURGEOIS. L2501079

### REDRESSEMENT

### JUDICIAIRE

#### KITCHEN ACADEMY

11 rue de L'Harmonie Parc Scientifique de la Haute Borne 1 et 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ. RCS LILLE : 442 133 278. Etablissement secondaire à DIJON : 442 133 278 - 2016 B 1068. Activité : vente de produits et services liés à l'art de la table, l'art culinaire ainsi que l'épicerie fine, la vente de livres et les prestations de formation se rapportant aux arts culinaires et de la table.

Le Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE a prononcé en date du 27/01/2025 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2025/135 date de cessation des paiements le 02/01/2025, administrateur : SELAS BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES prise en la personne de Maître MIQUEL Laurent 119 rue Jacquemars Giélee 59000 LILLE, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SCP BTSG prise en la personne de Maître Antoine BARTI 445 boulevard Gambetta Tour Mercure 6<sup>ème</sup> étage 59200 TOURCOING, et a ouvert une période d'observation expirant le 27/07/2025, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au BODACC. L2501074

### TRIBUNAL DE COMMERCE

### DE DIJON

### LIQUIDATION

### JUDICIAIRE

#### Jugement du 18 février 2025

ERNST Jean-Pierre, 11 rue des Riottes, 21121 Hauteville-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 301 886 248. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 17 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500975

SAS PRO B.E.T., 68 Rue de Genlis, 21560 Arc-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 919 700 732. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500985

SAS PIZZA FORDELLONE, 21 Rue du Moulin, 21700 Argilly, RCS Greffe de Dijon 850 157 108. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 18 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500998

SARL PURPLE MOONLIGHT, 38 Rue du Faubourg Raines, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 920 396 520. Production d'autres boissons fermentées non distillées. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500999

SARL ARNAUD TOITURE 21 (A.T.21), 19 Rue de Dijon, 21560 Bresse-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 894 518 117. Travaux de charpente. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Janvier 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501000

SARL GARAGE F&M, 4 Rue de la Renouille, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 832 394 035. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501002

SARL ADM TRANS, 18 Rue Lamartine, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 814 117 370. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501003

SARL ALEXANDRE MOINE, 2 Place de l'Eglise, 21380 Messigny-et-Vantoux, RCS Greffe de Dijon 839 413 564. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2501004

#### Jugement du 18 février 2025

SARL AU FRAMBOISIER, 66 Rue d'Auxonne, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 752 428 334. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 10 Octobre 2024 , désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2501005

#### Jugement du 25 février 2025

SAS DARCY-PALACE, 15 Rue des Perrières, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 016 950 412. Activités des sièges sociaux. Jugement modifiant le plan de redressement. L2501092

SAS ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, 11 avenue GENERAL SARRAIL, 51200 SAINT DIZIER, RCS Greffe de Chaumont 377 658 083. Fonderie d'acier. Jugement arrêtant le plan de cession. L2501098

#### Jugement du 18 février 2025

SAS SURCOF, 11 Rue du Champ aux Prêtres, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 377 777 651. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2500986

SARL PR INVEST, 18 Rue Cazotte, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 752 383 687. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Janvier 2025 et désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2501001

#### Jugement du 24 février 2025

SAS ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, 11 avenue GENERAL SARRAIL, 51200 SAINT DIZIER, RCS Greffe de Chaumont 377 658 083. Fonderie d'acier. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU. L2501097

### REDRESSEMENT

### JUDICIAIRE

NIANG Souleymane, 51B avenue de Stalingrad, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 903 032 902. Conseil en systèmes et logiciels informatiques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 15 Juin 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500977

SAS LATHO CYCLES DIJON, 18 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 948 691 480. Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 18 Août 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2500997

#### Jugement du 18 février 2025

SARL DELSENS, 4 Grande Rue, 21700 Nuits-Saint-Georges, RCS Greffe de Dijon 789 238 276. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 26 Septembre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2500976

### CLOTURE POUR

### INSUFFISANCE D'ACTIF

#### Jugement du 18 février 2025

SARL «BM IMMOBILIER» EURL, 7 Rue Jean Renaud, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 449 914 241. Agences immobilières. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500978

SAS LAIT VRAI, 9 Rue Thurot, 21700 Nuits-Saint-Georges, RCS Greffe de Dijon 892 187 378. Fabrication d'autres produits laitiers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500979

SARL OR'K'IDEES, 3 Place Grangier, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 802 011 700. Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500980

SARL HDF 21, 35 Avenue du 8 Septembre 1944, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 529 838 112. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500981

SARL THIBERT GREGORY, 19 Rue de la Rescouste, 21130 Les Maillys, RCS Greffe de Dijon 843 054 222. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500982

SARL DIJON FRET, 5 Rue du Champ aux Pierres, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 529 614 471. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500983

SARL DE LA CAVE A LA L'OUCHE, 44 Grande Rue du Haut, 21410 Fleurey-sur-Ouche, RCS Greffe de Dijon 878 822 741. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500984

SAS DK EVOLUTION, 99 Rue du Faubourg Saint-Nicolas, 21400 Beaune, RCS Greffe de Dijon 840 723 357. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500987

SARL CASAMAYOR, 10 Route De Saint-Jean de Losne, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 491 063 939. Travaux de charpente. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500988

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or / Yonne

**SAS DG FRANCE (DGF)**, 7 Rue Docteur Stein, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 878 702 190. Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500989

**SARL Alphanyx Records Music**, 14 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 893 446 799. Arts du spectacle vivant. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500990

**SAS DB RESINE**, 12 Rue Champeau, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 833 541 865. Travaux d'étanchéification. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500991

**SAS 2JB**, 2 Avenue de l'Europe, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 814 243 556. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500992

**SAS 104 events et conseil**, 9 Rue Rue Charles de Vergennes, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 921 865 879. Commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500993

**SAS OCEANE**, 14 Rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 834 727 604. Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500994

**SARL TACITURNE**, 25 Rue Gabriel Beau, 21330 Laignes, RCS Greffe de Dijon 910 375 674. Services administratifs combinés de bureau. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500995

**SAS SPEED MARKET**, 3 Rue Coupée de Longvic, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 977 866 888. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2500996

## Yonne

## POURSUITE D'ACTIVITE



**SARL ETC**  
5 allée des Corvées - B.P. 30048  
21240 TALANT

## MARTIN MAXENCE

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 6 500 euros  
Siège social :  
12 RUE JEAN STROUGAR  
89390 AISY-SUR-ARMANCON  
R.C.S. Auxerre 482 134 657

Aux termes du procès-verbal en date du 7 juin 2024 :  
L'associé unique, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.  
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.  
L2500257

## SARL AUDITION AUXERROISE

## Perte de la moitié du capital social

Aux termes d'une AGE en date du 26/10/2024, les associés de la SARL AUDITION AUXERROISE, au capital de 7.500 €, ayant son siège social 64-66 avenue Haussmann - 89000 AUXERRE et immatriculée au R.C.S. AUXERRE n° 492 505 268, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : La gérance.

L2501014



42 bd Gambetta - 10000 TROYES  
Tél. : 03.25.71.46.30

## CJ MAUROY

SAS au capital de 10 000 Euros  
Siège social :  
8 rue Chêne Dieu  
Saint-Martin-sur-Oreuse  
89260 THORIGNY SUR OREUSE  
R.C.S. Sens 951 947 563

Aux termes des décisions de l'associée unique du 11/02/2025, il a été décidé, conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.  
Mention sera faite au R.C.S. de SENS.

Pour avis.

L2501100

## CONSTITUTION

## DE SOCIETE



## AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS

SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX  
1, place du Palais de Justice  
89000 AUXERRE  
18, rue du Général Leclerc  
89100 SENS  
Tél : 03 86 52 60 00  
www.avocats-vignet.fr

## SCI TABERNACLE

au capital de 60 000 Euros  
Siège social : 44 Avenue de la Gare,  
89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-JULIEN-DU-SAULT du 20 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI TABERNACLE

SIÈGE SOCIAL : 44 avenue de la Gare - 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT

OBJET SOCIAL : - l'acquisition d'un immeuble sis à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330) 16 route de Villeneuve, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou non meublée, ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

CAPITAL SOCIAL : 60 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

GÉRANCE : M. Franck PAPIN demeurant 44 avenue de la Gare - 89330 ST-JULIEN-DU-SAULT M<sup>me</sup> Valérie VAUDÉ demeurant 44 avenue de la Gare - 89330 ST-JULIEN-DU-SAULT

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis : La gérance

L2501009

## COMPAGNIE DES DEUX PONTS

SAS au capital de 100.000 Euros  
14 avenue Jean Jaurès  
89000 AUXERRE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 21/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : SAS ;  
Dénomination : COMPAGNIE DES DEUX PONTS ;  
Siège : 14 Avenue Jean Jaurès - 89000 AUXERRE ;  
Capital : 100.000 € ;  
Objet : l'acquisition en pleine propriété ou en démembrement, la construction, la propriété, la gestion, la location, l'administration par tous moyens à sa convenance, de tout immeuble bâti ou non bâti ainsi que de tous biens ou droits immobiliers qu'elle viendrait à acquérir, l'achat de tous biens meubles ou immeubles en vue de leur vente ou de leur location, toutes actions de promotion immobilière ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente, l'activité de marchand de biens, la prise de participation dans toute Société.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. ;  
Président : Jérôme CHAUFOURNAIS, demeurant 9 rue de la Liberté - 89000 AUXERRE ;  
Directeur général : Eric AUBERT, demeurant 3 rue de la Poterne - 89000 AUXERRE ;  
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives ;  
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. La société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.  
L2501101



9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

## SAS DU PARC

Société par actions simplifiée  
Au capital de 704.105 Euros  
Siège social : FERME DE FONTAINE GERY  
89700 TONNERRE  
R.C.S. Auxerre

## Avis de constitution d'une société commerciale

Par acte SSP en date du 27/02/25, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la gestion, l'arbitrage, l'administration de tous comptes de titres, portefeuille de valeurs mobilières, valeurs de placement, titres de participations, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, gestion de sa trésorerie, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs ; l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DÉNOMINATION SOCIALE : SAS DU PARC.

DURÉE : 99 ans.  
SIÈGE SOCIAL : FERME DE FONTAINE GERY - 89700 TONNERRE.

CAPITAL : 704.105 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRÉSIDENT : Thierry POUILLIN, né le 25/01/1964 à ORLEANS (45) demeurant à Ferme de Fontaine Gery - 89700 TONNERRE.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Stéphanie POUILLIN, née le 23/06/1967 à PACY SUR ARMANCON (89), demeurant à Ferme de Fontaine Gery - 89700 TONNERRE.

IMMATRICULATION : R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis : Le président.

L2501115



28 boulevard du 14 Juillet  
10000 TROYES

## D. CONIGLIO

## Avis de constitution

FORME : SAS.  
DÉNOMINATION : D. CONIGLIO.  
CAPITAL : 1.000 €.   
SIÈGE : 5 route de Chéu - 89360 JAULGES.

Objet : La prise et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés commerciales ou civiles ;

Toutes prestations de services informatiques, de gestion, l'assistance et le suivi administratif et financier ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : Damien CONIGLIO, 5 route de Chéu - 89360 JAULGES.

IMMATRICULATION au RCS d'AUXERRE.  
L2501117

## MODIFICATION

## DE STATUTS

## MONTREAL

S.C.I au capital de 1.000,00 euros  
Siège social :  
17 rue du 18 décembre  
21700 NUITS SAINT GEORGES  
R.C.S. : Dijon 838 501 880

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : Edith REYNAUD et Jean-Pierre REYNAUD, cogérants, demeurant ensemble 7, place du Prieuré - 89420 MONTREAL.

Informations sur la Société : MONTREAL, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 € dont le siège social est situé 17 rue du 18 décembre - 21700 NUITS SAINT GEORGES, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, l'exploitation par location ou autrement de tous biens ou droits mobiliers ou immobiliers ; la vente des biens ou droits mobiliers ou immobiliers acquis par la société ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; constituée pour une durée de 99 années, au moyen des apports suivants :

- Apports en numéraire : 1.000,00 € ;  
- Apports en nature : zéro €.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/02/2025, le siège social a été transféré au 7 place du Prieuré - 89420 MONTREAL, à effet du même jour. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

L2500772

## AVAL

Société par actions simplifiée  
au capital de 8.000 Euros  
Siège social :  
3 avenue du 11 Novembre  
89200 AVALLON  
432 339 083 R.C.S. Auxerre

Par décisions de la Présidente en date du 19 février 2025, il a été pris acte de la démission de la société TOP EXPERT de ses fonctions de Directrice Générale de la société, ce, avec effet au 19 février 2025.

En outre, la société TRAINER & CO (834 901 837 R.C.S. LAVAL) dont le siège social est fixé à SAINT BERTHEVIN (53940), 5 et 17 Rue de Corbusson - ZA le Châtellier II, a été nommée Directrice Générale de la société avec effet au 19 février 2025.

L2501123



## SOCIETE CIVILE LE MOULIN

Société civile au capital de 153 135,04 euros  
Siège social : 5 chemin du moulin  
89110 VALRAVILLON  
383 233 921 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 1<sup>er</sup> septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5 chemin du moulin, 89110 VALRAVILLON au 22 rue du Monceau LADUZ 89110 VALRAVILLON à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article « SIEGE SOCIAL R.C.S. » des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Pour avis : La gérance

L2501034

## CECILE C PARIS

SAS au capital de 10.000 Euros  
Ancien siège social :  
39 rue de la chapelle  
4<sup>ème</sup> étage à droite  
75018 PARIS 18  
913 373 072 R.C.S. de Paris

## Transfert de siège social

Aux termes d'une décision en date du 14 février 2025, l'associée unique a décidé, à compter de cette même date, de transférer le siège social au 62 rue du Général Campenon - 89700 TONNERRE.

La Société est représentée par Madame Cécile CHEVALIER, président, domiciliée au 62 rue du Général Campenon - 89700 TONNERRE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La Société sera radiée du R.C.S. de PARIS et immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.  
L2501111

## CLOTURE

## DE LIQUIDATION



## Adéona Agency

Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 10 ruelle des Près  
21500 CREPAND  
Siège de liquidation : 10 ruelle des Près  
21500 CREPAND  
902 099 753 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 5 février 2025 au 10 ruelle des Près - 21500 CREPAND, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Lucie LOPES, demeurant 5026 rue Rivard H2J 2N8 Montréal, CANADA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2501025

## AVIS DIVERS

## M. Francis GALESNE

## Testament olographe

Suivant testament olographe en date du 14 septembre 2009, Monsieur Francis GALESNE, né(e) 75020 Paris 20, le 2 mars 1934, demeurant à 11 route du Château - 89140 VILLETHIERRY, veuf(ve) de Madame Simone FRESSINET, décédé(e) à SENS (89) le 1 février 2025, a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie WIESSNER, 21 quai de la République - 89140 PONT SUR YONNE, le 5 février 2025, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 26 février 2025.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emilie WIESSNER. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
L2501107



## OPTEZ

## POUR

## LE

## REGLEMENT

## PAR

## VIREMENT

## OU PAR

## CARTE

## BANCAIRE



# Réso Hebdo Éco

## Droit des salariées : que dit la loi, que font les entreprises ?

**Législation.** Règles douloureuses, endométriose, allaitement, ménopause : quelles sont les propositions législatives actuellement formulées pour améliorer le quotidien des salariées et que font les entreprises ?



Par Axel Wantz, juriste aux Editions Tissot, éditeur spécialiste du droit social, pour RésoHebdoÉco, association regroupant 27 titres de presse hebdomadaire économique régionaux en France. [reso-hebdo-eco.com](http://reso-hebdo-eco.com)

**I**l n'existe pas de congé menstruel dans la loi française aujourd'hui, contrairement au Japon, à la Corée du Sud, ou plus récemment l'Espagne.

Pour tenter de répondre à la souffrance des règles douloureuses et incapacitantes (qui concerne près d'une femme sur deux), il se présente depuis peu comme une solution possible.

Mais les différentes propositions de loi permettant aux femmes de prendre un congé menstruel n'ont pas abouti, les opposants arguant des risques en termes de discrimination et de confidentialité.

Cependant, les partenaires sociaux s'emparent progressivement du sujet et quelques entreprises et organisations ont expérimenté un dispositif.

Il se concrétise majoritairement par l'octroi d'un jour mensuel de congé supplémentaire, voire d'un congé annuel supplémentaire de 13 jours ; nécessairement pris sur du temps de travail effectif et rémunéré comme un congé payé classique.

### QUELS AMÉNAGEMENTS POUR LES SALARIÉES SOUFFRANT D'ENDOMÉTRIOSE ?

L'endométriose, qui touche près d'une femme sur dix, est une maladie qui peut engendrer des symptômes imprévisibles, incapacitants et douloureux : douleurs aiguës, fatigue chronique, ou encore troubles urinaires ou digestifs. Ces troubles vont impacter la vie professionnelle des salariées, mais aussi celle de l'entreprise : organisation perturbée, tensions dans les relations de travail, baisse de la performance... Pour aménager les situations de travail, l'Agence nationale pour



l'amélioration des conditions de travail décline plusieurs propositions et bonnes pratiques : adapter les objectifs et les équipements, limiter les déplacements ; introduire un temps de récupération, proposer des horaires décalés, octroyer des jours supplémentaires de télétravail et aménager ses conditions de réalisation ; autoriser des absences supplémentaires avec maintien de salaire ; accompagner les salariées dans une démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

### LES EFFETS DE LA MÉNopause BIENTÔT MIEUX PRIS EN COMPTE ?

14 millions de femmes en France sont concernées par cette période qui affecte leur bien-être physique, mental et social.

Or, la prévention se limite à la « semaine santé des femmes » et au bilan de prévention pour les salariées de 45 à 50 ans. C'est pourquoi la proposition de loi, déposée le 25 janvier par la députée Delphine Lingemann, propose d'inclure l'apparition de la ménopause à la liste des facteurs à prendre en considération dans la visite médicale de mi-carrière pour lutter contre les risques de désinsertion professionnelle et mesurer l'évolution des capacités de la salariée, de faire bénéficier ces salariées d'un examen de santé spécifiquement dédié à la prévention des risques liés à la ménopause et d'un examen d'ostéodensitométrie si des facteurs de risques de l'ostéoporose sont identifiés ; d'expérimenter (pendant trois ans maximum et dans trois

régions) l'arrêt de travail gynécologique pour les salariées touchées par des symptômes incapacitants liés à la ménopause.

Cette proposition de loi a été renvoyée à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et sera examinée à une date qui reste encore à arrêter.

Certains partenaires sociaux se sont déjà emparés de ce sujet et ont négocié, majoritairement à l'échelle des entreprises, des aménagements au profit des salariées concernées par la péri-ménopause ou la ménopause, comme un jour de congé supplémentaire rémunéré.

### COMMENT ALLAITER SON ENFANT SUR SON LIEU DE TRAVAIL ?

La loi autorise l'allaitement sur les lieux et pendant le temps de

travail une heure par jour (30 minutes le matin et l'après-midi) pendant un an après la naissance. Ou pendant 20 minutes si l'employeur met à disposition des salariées un local dédié à l'allaitement (à l'intérieur ou à proximité des locaux affectés au travail). Cependant, il n'y est tenu que si l'entreprise emploie plus de 100 salariées et ces heures ne sont pas considérées comme du travail effectif et donc, pas rémunérées.

Dans son rapport annuel 2023, la Cour de cassation suggère que toutes les femmes qui le souhaitent puissent effectivement allaiter leur enfant dans un local ou tirer leur lait. Elle préconise également de rémunérer la pause d'allaitement, conformément à la Charte sociale européenne.

# Surendettement : plus de dossiers pour 40,2 M€

**Région BFC.** La commission de surendettement a livré ses indicateurs pour l'année 2024. Dans une tendance générale baissière, les disparités intrarégionales sont réelles.

**L**aurent Fraisse, directeur régional de la Banque de France et Hélène Crocquevieille, directrice régionale des finances publiques ont détaillé les chiffres issus de la réunion plénière de la commission de surendettement de Côte-d'Or. Avec 1.198 dossiers déposés en 2024 (correspondant à 1.383 personnes), la Côte-d'Or présente une évolution de +9,5% par rapport à 2023, dans une tendance baissière depuis 2019 (- 8,3%). La Côte-d'Or compte 263 dossiers de surendettement pour 100.000 habitants, la BFC 280 sur le même ratio, à mettre en perspective avec le chiffre national : 245/100.000 habitants.

Au niveau national, depuis 2014, c'est - 42% de dossiers déposés. Un chiffre qui s'explique notamment par un encadrement plus strict des conditions de commercialisation des crédits à la consommation (loi Lagarde de 2010).

## FEMME SOLO, FAMILLE MONOPARENTALE

Le profil type des surendettés par rapport à la population totale est le même en Côte-d'Or que sur le territoire national : femme pour 54,8% d'entre eux, membre d'une famille monoparentale (72,5 %), âgé de 35 à 54 ans (47,9%) et locataire ou hébergé gratuitement (91,1%) selon les chiffres 2023 de la Banque de France et de l'Insee en 2020. 42% de surendettés de Côte-d'Or gagnent moins de 1.081 € mensuels, 86% ont un patrimoine inférieur à 2.000 € et la moitié a une capacité de remboursement négative : leurs charges dépassent leurs revenus.

L'endettement contracté par l'ensemble de ces ménages surendettés du département s'établit à 40,2 M€ dont 44,8% de dettes à la consommation, 25,4% de dettes immobilières et 14,5% de dettes de charges courantes et autres. L'endettement médian, hors immobilier des ménages surendettés s'établit à 17.000 € (17.289 € en BFC et 17.447 € en France métropolitaine). Les dossiers traités en 2024 en



Avec 1.198 dossiers déposés en 2024 (correspondant à 1.383 personnes), la Côte-d'Or présente une évolution de +9,5% par rapport à 2023, dans une tendance baissière depuis 2019 (- 8,3%). La Côte-d'Or compte 263 dossiers de surendettement pour 100.000 habitants, la BFC 280 sur le même ratio, à mettre en perspective avec le chiffre national : 245/100.000 habitants. Source : Banque de France Crédit : JDP.

meurs (26,6% des surendettés de Côte-d'Or, 24,2% de ceux de BFC) sont moins nombreux que les salariés en CDI (28,2% en Côte-d'Or et 25,3% en BFC) ou en CDD (respectivement 5,1% et 5,6%) à présenter des dossiers de surendettement.

## EXPLICATIONS MULTIFACTORIELLES

Ce qui interpelle, c'est également la surreprésentation des retraités dans ces personnes surendettées. Parmi les inactifs (37,1% des surendettés de Côte-d'Or), les retraités représentent 14,7%. Le chiffre monte jusqu'à 19,8% dans l'Yonne, 22,3% dans la Nièvre... Dans ces foyers, les revenus du travail actif ou de la retraite ne suffisent pas à assurer le paiement des charges. Or il ne s'agit pas là d'achats superflus puisque il apparaît, selon l'étude de l'enquête nationale Credoc 2024 que pour faire face à l'inflation, les Français ont littéralement choisi de se serrer la ceinture en restreignant leurs achats alimentaires (43% de l'ensemble des ménages en 2024), ou en renonçant à certains soins (38% ont rogné sur leurs frais de santé).

L'inflation, très dépendante des coûts des denrées, de l'énergie et du carburant (un poste indispensable pour les personnes qui travaillent, notamment dans les territoires ruraux qui sont une caractéristique forte de la région BFC) a donc pesé sur les budgets et fait basculer les foyers les plus vulnérables.

Les perspectives du surendettement telles que la Banque de France les dessinent seraient donc, au vu de l'évolution du contexte économique global, à une croissance modérée des dossiers, l'inflation étant en baisse avec des prix de l'alimentaire et de l'énergie en contraction. Des chiffres à modérer puisque, depuis ces calculs, le président des États-Unis Donald Trump a annoncé une surtaxe douanière de +25% sur les importations européennes qui appelleront forcément des réponses de l'Union européenne.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or aboutissent pour 41,2% par des mesures imposées avec ou sans effacement partiel et 35,4% par rétablissement personnel (effacement des dettes). Au total, l'encours des dettes effacées dans le département s'élève à 10 M€, soit 24,1% du montant total des dettes des dossiers clos. Le montant effacé médian est de 17.714 € en Côte-d'Or (contre 18.353 € en BFC et 19.728 € au niveau national).

## DISPARITÉS RÉGIONALES

En BFC, l'évolution depuis 2019 présente des profils très différents selon les départements. Le nombre

de dossiers est en baisse partout, mais avec une amplitude marquée par exemple entre la Nièvre (- 27 % de dossiers déposés entre 2019 et 2024) et la Saône-et-Loire ou la Côte-d'Or (autour de - 8,5 %). Seule la Haute-Saône se démarque avec + 30% de dossiers déposés sur la même période. Autre indicateur, le revenu médian de la population totale de la BFC (1.896 €, contre 1.923 € au niveau national) : les départements de l'Yonne (1.828 €), Haute-Saône (1.822 €) et Nièvre (1.782 €) sont en-dessous du seuil, quand la Côte-d'Or (1.977 €) et le Doubs (1.991 €) le dépassent. Le niveau d'endette-

ment par rapport à la population totale est également révélateur : établi à 40.383 € en moyenne par ménage fiscal en BFC (48.178 € par le national), il est de 54.719 € dans le Doubs, 46.671 € en Côte-d'Or ou 45.658 € dans le Territoire de Belfort quand il n'est que de 28.275 € en Haute-Saône. « Une explication tient au prix de l'immobilier », avance Laurent Fraisse.

Ceci posé, quelles sont les causes de ces situations de surendettement ? « Les raisons sont multifactorielles », assure Hélène Crocquevieille. Il convient d'abord de battre en brèche une idée reçue : les chô-

**10 M€**

C'est le montant d'encours de dettes effacé par la commission de surendettement en Côte-d'Or, soit 24,1% des dossiers.

**+ 30%**

C'est la hausse de dossiers déposés dans le département de la Haute-Saône sur la période 2019-2024, une exception notable en région BFC.

**38 %**

C'est la proportion de Français qui ont rogné sur leurs frais de santé pour faire face à l'inflation. 43% ont restreint leurs achats alimentaires pour la même raison.

**Marché.** Refuge des gros SUV en France, la catégorie est la chasse gardée du trio premium allemand, la firme à l'Etoile devançant BMW et Audi. Peugeot pointe juste derrière.

# Mercedes domine le marché des hybrides rechargeables

Sur le papier, les hybrides rechargeables constituent la solution (presque) idéale. Capable de rouler en mode 100% électrique sur une centaine de kilomètres lorsqu'on circule en ville, ils bénéficient de leur double motorisation pour consommer moins et limiter leurs rejets sur route. Ils sont par ailleurs très utiles pour permettre aux constructeurs d'être pénalisés par des malus écologiques dissuasifs grâce, il faut le reconnaître, un mode de calcul très favorable. Au point que certains « gros » SUV échappent à toute taxe.

## BAISSE DES IMMATRICULATIONS

Quel que soit leur intérêt, le marché français 2024 a été marqué par une forte baisse des imma-

triculations des hybrides rechargeables (PHEV). Un recul dépassant 10% pour 146.000 ventes et une part de marché de 8,5%. La catégorie est dominée par Mercedes avec 24.372 voitures écoulées, une progression de 19% d'un exercice sur l'autre.

En 2024, près d'une Mercedes sur deux (47,5%) immatriculées en France était une PHEV. Deux Mercedes figurent dans le Top 10 hexagonal des hybrides rechargeables : le GLC au tout premier rang avec près de 9.900 voitures et le GLA à la 8<sup>e</sup> place avec 4.675 unités. Atout majeur de la marque : elle est la seule à proposer une double offre essence et diesel dans la catégorie.

Loin derrière, à la seconde place, on trouve le SUV BMW X1 (6.696 voi-

tures) suivi de près par la Peugeot 308 (6.459) et la Cupra Fromentor (6.451)... À une exception près (la 308) les dix meilleures ventes d'hybrides rechargeables sont tous des SUV ou des crossover. Rien de surprenant. Cas extrême : plus de 97% (10.326 voitures) des Land Rover immatriculés en France en 2024 étaient des PHEV.

Quel avenir pour les hybrides rechargeables alors qu'on prête à l'État l'intention de revoir les modalités leur permettant d'éviter d'être lourdement taxés ? Si on ajoute le malus au poids dont le seuil d'exemption baissera dans les prochaines années, on peut s'interroger sur leur avenir à court terme...

Dominique Marée



Anaïs a le pouvoir  
de détecter les mines  
avant qu'elles  
n'explorent  
pour 2,50€ / mois\*



Grâce au don mensuel on a tous le pouvoir de changer le monde, même à distance !  
[hi.fr/don.mensuel](https://hi.fr/don.mensuel)

Anaïs C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010



handicap international

\*Après réduction fiscale.

**Classement.** Les SUV ont plus que jamais la cote auprès des voleurs. En particulier le Toyota RAV4, très largement en tête devant le C-HR, un autre modèle convoité de la marque japonaise...

# Le palmarès des voitures volées



Le RAV4 est toujours aussi prisé par les voleurs pour sa facilité de revente à « l'export ».

On appelle ça un « marronnier », c'est-à-dire un sujet qui revient périodiquement. Et ce « marronnier » là est redouté ! Par les propriétaires de voitures et par ricochet par l'ensemble de la profession automobile. Chaque année, le palmarès des voitures volées réalisé par Argos pour l'organisme « France Assureurs » qui regroupe plus de 250 sociétés spécialisées (99% de la profession), dresse un tableau d'ensemble des modèles les plus convoités par les malfrats.

Première indication : les vols de voitures sont en hausse. Une augmentation de 5 % pour plus de 70.000 véhicules dérobés. Autre donnée globale : les vols par violence ou par effraction deviennent de plus en plus rares au profit des

soustractions électroniques frauduleuses qui représentent désormais 80 % des vols. Ce qui s'explique aisément : facilité à opérer avec des équipements trouvés sur Internet, discrétion et absence de dégâts occasionnant une perte à la revente.

Sans surprise, ce sont les modèles les plus vulnérables à ces intrusions « à la souris » qui ont la préférence des équipes souvent spécialisées. Avec un penchant prononcé pour les SUV dont une bonne partie est expédiée par containers sur le continent africain. Comme les années précédentes, le Toyota RAV4, à la fois recherché et mal protégé, domine largement ce désolant palmarès avec un pourcentage de 214 vols pour 10.000 voitures en circulation et un total de 1132 vols. Son suivant est un autre SUV du n°1 mondial,

le C-HR (57/10.000). Même motif, même punition pour le duo japonais dont le système de protection électronique semble insuffisant pour décourager les voleurs. À contrario, la Yaris, la Toyota la plus vendue en France, ne suscite pas l'intérêt des voleurs.

Surprise, sur la 3<sup>e</sup> marche de ce peu enviable podium, on retrouve l'Alfa Romeo Giulietta (53/10.000). La berline milanaise est peu diffusée dans l'Hexagone mais 253 ont disparu l'an dernier. Étonnant ! C'est également le cas d'autres voitures relativement peu répandues telles que la DS7 Crossback dont les disparitions sont en hausse (257 vols).

En valeur absolue, la Renault Clio 4 a été en 2024 le modèle le plus volé de France avec 2283 disparitions définitives ou temporaires. Un résultat normal

dans la mesure où la Clio 4 est un des modèles les plus vendus sur le marché national. Son indice de 27/10.000 permet de relativiser sa « performance ». Son attractivité résulte d'un niveau élevé de demande de pièces détachées mécaniques, de sièges ou de carrosserie sur le marché « parallèle ». Certains propriétaires infortunés ont retrouvé leur Clio sans hayon, phares ou banquette arrière... En fréquence de vols, la Peugeot 3008 occupe la deuxième marche du podium : 1504 vols (indice 34) devant la 308 de deuxième génération : 1.462 (27). La bonne réputation des Peugeot à « l'export » sans doute.

## LES 100 % ÉLECTRIQUES IGNORÉES DES VOLEURS

À l'inverse, on ne trouve pas le moindre modèle premium parmi les 40 voitures

les plus volées. Sont-elles mieux protégées d'origine ? Leurs propriétaires les équipent-ils de systèmes dissuasifs : balises, alarmes... ? Dorment-elles dans des garages à l'abri des convoitises ? Il faut descendre jusqu'au 42<sup>e</sup> rang pour trouver l'Audi A3 de troisième génération suivie de celle qui l'a précédée. Des modèles plutôt anciens, prisés dans les « quartiers », pour lesquels les pièces de rechange sont les bienvenues... Une troisième Audi, l'A1 clôt ce peu enviable top 50.

Pour se prémunir des vols, le mieux est de rouler en 100 % électrique. En étant méchant, on peut constater que même les malfrats n'en veulent pas. Tout simplement parce qu'on vole en priorité ce qui se refourgue facilement et ce n'est pas le cas des électriques. Leurs

débouchés sur les marchés de revente sont rares, si ce n'est inexistant, tant dans les pays de l'Est qu'en Afrique, faute d'infrastructures de recharge pour les utiliser. Et comme leur diffusion est marginale hors Europe et qu'elles sont encore récentes, le besoin en pièces détachées est nul. Enfin, elles sont globalement mieux protégées. Mais l'avenir leur appartient.

Comme le souligne France Assurance, les vols de voitures sont l'affaire de tous les automobilistes. Même de ceux qui n'ont jamais retrouvé vide la place où ils avaient stationné leur voiture la veille. Plus de voitures disparaissent chaque année, plus le montant des primes d'assurance est élevé.

Dominique Marée

**Carmen Munoz-Dormoy.** La directrice à l'action régionale du groupe EDF en BFC, ingénieure au parcours brillant, s'épanouit dans un groupe dont elle partage l'ambition de décarbonation et les valeurs d'inclusion. Une évidence pour cette Espagnole qui a toujours préféré les réussites collectives au triomphe solitaire.

# Esprit d'équipe



**C**armen Munoz-Dormoy est née dans la banlieue de Madrid, à Alcalá de Henares plus précisément, comme Cervantès, l'auteur de *Don Quichotte de la Mancha*. Une ville dont le slogan (Ciudad del saber, la cité du savoir) tient à ce qu'elle vit naître en 1499 le premier campus universitaire européen. Le savoir, l'apprentissage, l'ouverture au monde : un berceau semble-t-il taillé pour accueillir celle qui préside depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier aux destinées du groupe EDF en région Bourgogne Franche-Comté.

## LA MÉRITOCRATIE COMME ASCENSEUR SOCIAL

La jeune fille grandit dans une famille modeste mais qui croit fermement aux vertus du travail et des possibilités d'émancipation grâce aux études. « *J'étais dans une famille exigeante avec l'école, comme souvent les familles des classes moyennes. Nos parents nous demandaient nos notes, à mon frère et moi, regardaient les bulletins. Je n'avais pas d'argent pour des babioles mais mes parents m'avaient dit : "On t'achètera tous les livres que tu nous demandes". Et cela, c'est un message très fort* ». École publique, lycée public au cœur d'un quartier très défavorisé forgent déjà la détermination de la jeune fille qui se révèle très douée en sciences et peut compter sur deux atouts. Le premier, un soutien sans faille de sa famille : « *J'étais bonne en math et en physique et chez moi, ni mon père, ni ma mère ne m'ont dit que ces matières n'étaient pas faites pour les filles. Les études n'étaient pas genrées* » ; le second, des professeurs bienveillants : « *Dans notre classe, nous étions quatre ou cinq qui voulions nous en sortir par les études. Nous sommes allés voir les profs en leur disant : "le niveau de la classe est catastrophique. Aidez-nous !" Ils nous ont donné des lectures, des problèmes supplémentaires. J'ai eu une très bonne note au bac, grâce à mes profs* ».

## APPRENDRE, TOUJOURS

Ses résultats lui permettent d'intégrer la plus prestigieuse école d'ingénieurs de Madrid, où, morte de peur de ne pas être à la hauteur des élèves issus des beaux quartiers et des « bonnes » écoles, Carmen Munoz-Dormoy travaille d'arrache-pied et se retrouve major. À la fin de sa 3<sup>e</sup> année, la voilà convoquée par ses directeurs qui lui proposent d'intégrer un programme d'échange avec une très bonne école en France. Affolement : elle ne parle pas un mot de français. Un mois d'apprentissage forcené plus tard, elle fait sa rentrée à Centrale Paris d'où elle sortira diplômée d'un double cursus en France



« Les moments les plus heureux de ma carrière c'est quand mes équipes se retrouvaient face à un défi, comme un appel d'offre très compliqué dont tout le monde disait : "vous n'allez pas le gagner" et qu'on le gagnait en équipe. On s'amuse beaucoup plus à faire la fête en collectif que tout seul sur un piédestal. » Crédit : EDF.

en Espagne. Nous sommes en 1992, Carmen Munoz-Dormoy est ingénieure, avec une spécialité construction, une passion qui remonte à l'enfance et qu'elle avait

**« Ni mon père ni ma mère ne m'ont dit que les maths et la physique, deux matières où j'étais bonne, n'étaient pas faites pour les filles. Les études n'étaient pas genrées ».**

pu éprouver durant des stages à l'école.

À 23 ans, elle est envoyée sur des chantiers où elle doit s'imposer face à des ouvriers expérimentés. Première clef : s'appuyer sur ses compétences, pour par exemple, s'inquiéter auprès d'un ferrailleur d'une probable erreur sur des plans. L'erreur détectée, « *l'information fait le tour du chantier et on a le respect absolu* ». Seconde clef : la modestie face à ces mêmes ouvriers qui possèdent des savoir-faire dont l'ingénieur n'a pas connaissance. « *Je pense que l'humilité, le fait de reconnaître qu'on ne sait pas tout, est aussi un atout* », assure Carmen Munoz-Dormoy.

En 1997, elle rejoint le groupe EDF, d'abord à la R&D, puis elle est chassée pour rejoindre la direction vente et services clients du groupe. Entourée de purs

produits d'écoles de commerce, l'ingénieure se demande si elle n'est pas une intruse. Et file s'acheter toute la littérature sur le marketing et la stratégie pour ne pas être prise en défaut, complétant son apprentissage par des formations à HEC. Un processus qu'elle va répéter tout au long de sa carrière. Recrutée par Enedis, la filiale EDF pour les réseaux, comme directrice déléguée, elle se forme sur ces métiers. Partie chez Citelum (Dalkia, autre filiale du groupe EDF) pour travailler à l'international, elle fréquente en parallèle les bancs de la London Business School... S'appuyer sur ses compétences, apprendre ce qu'on ignore et finalement prendre plaisir à ces défis, tel est son mantra. « *Je ne peux pas m'empêcher d'accepter quand il y a du challenge. Et d'autant plus quand on me dit qu'il s'agit d'un poste où il y a de la complexité. J'ai pris des postes dont personne ne voulait, parce qu'on jugeait qu'il y avait peu de chances de réussir. J'aime bien ces challenges, l'émotion de la nouveauté!* »

Et c'est encore mieux quand ce challenge est partagé. Au triomphe individuel, Carmen Munoz-Dormoy a toujours préféré les célébrations du collectif, surtout quand on lui met entre les mains des équipes pas spécialement taillées pour la gagne qu'elle parvient à transcender... « *Les moments les plus heureux de ma carrière sont quand mes équipes se retrouvaient face à un défi, comme un appel d'offres très compliqué dont tout le monde disait : "vous n'allez pas le gagner"*

et qu'on le gagnait en équipe. On s'amuse beaucoup plus à faire la fête en collectif que tout seul sur un piédestal. »

## FAVORISER LES CARRIÈRES FÉMININES

En cette semaine qui verra, samedi 8 mars, à nouveau célébrée la journée internationale des droits des femmes, Carmen Munoz-Dormoy se réjouit d'avoir fait sa carrière au sein du groupe EDF où la RSE et l'inclusion, en particulier celles des femmes, ne sont pas un vain mot. « *Les boîtes qui ne se comportent pas bien avec les femmes sont une aubaine pour nous*, sourit Carmen Munoz-Dormoy. *Nous recrutons des femmes de talent car elles savent qu'ici, elles seront bien traitées* ».

Celle qui occupe aujourd'hui la première place du groupe EDF en région BFC est bien consciente de la difficulté, parfois, de faire carrière au féminin quand une grossesse, une famille ou une maison à gérer en plus de son travail deviennent des freins plutôt que des moteurs. Elle-même explique que ses décisions de carrière ont été prises en concertation avec « *le codir familial. Quand mes enfants étaient petits, on avait des deals avec mon mari. L'un de nous deux s'en occupait les matins, l'autre les soirs et quand on avait des déplacements, on coordonnait nos agendas* ». Encore faut-il que l'entreprise intègre cette dimension vie privée/vie professionnelle. « *Elles y ont tout intérêt, estime Carmen Munoz-Dormoy. Un*

## 1968

Naissance le 6 août à Alcalá de Henares (banlieue de Madrid, Espagne).

## 1986

En septembre, entrée à l'École technique supérieure d'ingénieurs industriels de Madrid.

## 1992

Elle est doublement diplômée, de son École madrilène et également de Centrale Paris (aujourd'hui CentraleSupélec).

## 1997

Entre dans le groupe EDF à la R&D.

## 2024

Le 1<sup>er</sup> octobre, prend la tête de la direction régionale du groupe EDF en Bourgogne Franche-Comté.

recrutement, c'est un investissement sur la durée. Quand une jeune femme me dit : "Je suis enceinte, ça ne tombe pas au bon moment". Je lui réponds : "c'est le bon moment puisque c'est le tien ! Tes enfants vont grandir beaucoup plus vite que tu ne le penses... et prépare-toi à mettre le coup d'accélérateur le moment venu." » Une bienveillance qui sert, en effet, la stratégie du groupe, qui vise justement à incorporer plus de femmes dans les codir. « *En tant que dirigeante, j'ai en charge la détection des talents*, souligne Carmen Munoz-Dormoy, *et EDF nous a toujours encouragés à regarder avec attention les filles parce que souvent la détection des gens à potentiel s'effectue lorsqu'ils ont entre 30 et 35 ans, qu'ils ont commencé à faire leurs preuves. Et que font les filles entre 30 et 35 ans ? Des bébés. Donc nous sommes sensibilisés à regarder ces femmes quand elles ont eu leurs enfants, pour que chacun puisse évoluer dans une véritable égalité* ». Esprit d'équipe, politique RSE affirmée, droits des femmes respectés... Ajoutons enfin, que le groupe EDF a été littéralement investi par l'État pour être son bras armé de la décarbonation et de la souveraineté énergétique et l'on obtient autant de valeurs d'entreprise avec lesquelles Carmen Munoz-Dormoy avoue être « *totalelement alignée* ». Des valeurs qu'elle propage jusqu'au conseil d'administration de son ancienne école, devenue Centrale-Supélec, mais aussi auprès des collégiennes et lycéennes comme lors de la récente semaine du nucléaire. Qui sait si, parmi ces jeunes femmes à l'aube de leurs carrières et de leurs choix professionnels, ne se cache pas une forte en sciences qui aime les défis ?

Emmanuelle de Jesus



Retrouvez tous nos portraits sur [journal-du-palais.fr](https://journal-du-palais.fr)

